

GRANDIR FACE AU CHANGEMENT

RAPPORT DE GESTION 2021



Bref aperçu	4
Éditorial	6
Rapport de situation	10
Contexte du marché	11
Portrait de l'année 2021	11
Stratégie 2022 ⁺	16
La prévoyance sous le signe de la coopérative	17
Opérations d'assurance	17
Développement de produits	19
Qualité de service	21
Placements de capitaux de l'assurance	23
Gestion des risques	25
Perspectives du groupe Pax	26
Gouvernement d'entreprise	27
Rapport financier Konzern	54
Compte de profits et pertes	55
Bilan	56
Tableau des flux de trésorerie	57
Tableau de variation du capital propre	59
Annexe aux comptes consolidés	60
Rapport de l'organe de révision	83
Rapport financier Pax Holding (société coopérative)	85
Compte de profits et pertes	86
Bilan	87
Annexe	88
Proposition du conseil d'administration	90
Rapport de l'organe de révision	91

Arrondis

Les montants figurant dans les tableaux sont arrondis.
Les valeurs cumulées et les ratios peuvent de ce fait diverger de la somme des diverses valeurs.

La version allemande fait foi.

CE À QUOI NOUS NOUS RÉFÉRONS

Forme courte	Dénomination juridique
Pax Holding	Pax Holding (société coopérative)
Pax Assurance	Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA
Creadi	Creadi AG
Pax AM	Pax Asset Management SA

OÙ NOUS TROUVER ENCORE

pax.ch/rapport-de-gestion

CHIFFRES-CLÉS

13.3

MILLIONS DE CHF

BÉNÉFICE DU GROUPE PAX

710

MILLIONS DE CHF

CAPITAL PROPRE DU GROUPE PAX
FIN 2021

812

MILLIONS DE CHF

VOLUME DES PRIMES AU COURS DE L'ANNÉE
SOUS REVUE

17

MILLIONS DE CHF

ATTRIBUTION AU FONDS D'EXCÉDENTS

15.1

MILLIONS DE CHF

DISTRIBUTIONS DES EXCÉDENTS AUX CLIENTS
À PARTIR DU FONDS D'EXCÉDENTS

8.9

MILLIARDS DE CHF

TOTAL DES PLACEMENTS DE CAPITAUX

INDICATEURS FINANCIERS

Groupe Pax

	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat après impôts en millions de CHF	7	2	14	15	13
Capital propre consolidé en millions de CHF	564	572	621	655	710
Placements de capitaux en millions de CHF	8'091	8'068	8'295	8'416	8'879
– dont pour le compte propre	6'771	6'908	6'896	6'971	7'245
Emplois à temps plein	284	298	293	300	314

Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	2017	2018	2019	2020	2021
Primes brutes	881	885	827	797	812
– primes prévoyance privée	360	360	353	352	376
– primes prévoyance professionnelle	521	525	474	445	436
Nouvelles affaires					
– prévoyance privée	27	26	24	32	43
– prévoyance professionnelle	13	9	10	6	6
Produit provenant des placements de capitaux	129	82	98	96	91
Résultat avant impôts en millions de CHF	34	9	17	28	23
FONDS D'EXCÉDENTS PRÉVOYANCE PRIVÉE ET PROFESSIONNELLE					
Attribution au fonds d'excédent en millions de CHF	11	14	17	19	17
Distribution des excédents en millions de CHF	20	17	16	16	15
BILAN					
Réserves actuarielles	7'345	7'345	7'640	7'678	7'958
– dont pour le compte propre	6'023	6'184	6'239	6'237	6'329
– dont pour le compte et au risque de tiers	1'322	1'161	1'401	1'441	1'629
Réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents y compris plus-values et moins-values	171	177	227	244	292



OUVERTS À DE NOUVEAUX HORIZONS

ÉDITORIAL

Chère lectrice, cher lecteur,

En 2021, le groupe Pax a atteint de nombreux objectifs. Nous avons poursuivi le développement positif des dernières années et avons pu convaincre par une bonne performance financière et opérationnelle. Nous avons ainsi obtenu une croissance notable dans les nouvelles affaires de prévoyance privée, renforcé à nouveau notre base de capital et réalisé un bénéfice réjouissant. Nous avons en outre mis en œuvre de façon ciblée d'importants projets stratégiques.

Ce succès est dû à notre capacité de changement dans laquelle nous avons également fortement investi en 2021. Nos clientes, clients et partenaires de distribution en profitent sous la forme de solutions de prévoyance innovantes, d'une nouvelle amélioration des prestations de service, de l'extension de nos offres de conseil et de prévoyance ainsi que d'une participation stable aux excédents.

Bénéfice et capital propre

Financièrement parlant, l'exercice a été très réjouissant. Nous avons réalisé un bénéfice de 13.3 millions de CHF et augmenté notre capital propre de 8.3 pour cent pour atteindre 709.6 millions de CHF. Nous avons ainsi renforcé notre base de capital en permanence au cours des cinq dernières années. Grâce à cette évolution positive, nous sommes financièrement très solides, ce qui offre à nos clientes et clients une grande sécurité.

PAX A AUGMENTÉ SON CAPITAL PROPRE DE 54.4 MILLIONS DE CHF.

Participation stable

Nos sociétaires profitent également de la bonne évolution du groupe Pax. Tout comme l'année précédente, ils bénéficient en 2021 aussi d'une participation stable aux excédents. Nous avons ainsi attribué un total de 17 millions de CHF aux fonds d'excédents de la prévoyance privée et de la prévoyance professionnelle. En même temps, nous avons distribué 15.1 millions de CHF

aux assurés. Ainsi, nous avons davantage versé que nous n'avons prélevé de sorte qu'une participation attractive sera garantie également à l'avenir.

Évolution des nouvelles opérations et volume de primes

Concernant les nouvelles affaires de la prévoyance privée, nous dépassons largement nos attentes et nous avons même enregistré une croissance de quelque 37 pour cent. Nous sommes également en hausse de 7 pour cent pour les primes brutes. Cette performance montre que nos offres attractives et la qualité élevée de nos services sont convaincantes pour nos clientes et clients.

L'évolution des nouvelles affaires dans la prévoyance professionnelle a été très modérée et se situe 5.6 pour cent en deçà de l'année précédente. D'une part, cela est dû au fait que moins d'entreprises ont été créées pendant la pandémie de Covid et que moins d'appels ont été lancés pour des offres dans la prévoyance professionnelle. D'autre part, c'est aussi le reflet de la gestion sélective de la croissance qui doit assurer la pérennité des nouvelles affaires. Les primes brutes dans la prévoyance professionnelle ont reculé de 2 pour cent, principalement en raison de nouvelles affaires modérées et d'un recul des primes uniques.

L'augmentation du total des primes brutes, qui a atteint 812 millions de CHF au cours de l'année sous revue, est réjouissante (année précédente: 797 millions de CHF).

Lancement d'offres attractives

Au cours de l'exercice, nos clientes et clients ont bénéficié de nouvelles offres de produits qui se caractérisent par une grande flexibilité et des prestations adaptées à leurs besoins. Nous avons ainsi mis Pax DuoStar sur le marché en avril 2021, une offre novatrice dans la prévoyance professionnelle.

Dans la prévoyance privée aussi les clients bénéficient d'une nouvelle solution de prévoyance orientée sur leurs besoins: le plan dit de versement de Pax. Avec lui, les assurés dont l'assurance-vie expire peuvent obtenir un revenu supplémentaire à l'âge de la retraite en profitant d'opportunités de placement attractives.

Encore plus proches des clients grâce à des prestations de service supplémentaires

Nous avons également élargi notre offre de services, d'une part dans le domaine numérique, d'autre part dans le conseil personnalisé. Sur le nouveau portail clients, les assurés de la prévoyance privée peuvent gérer eux-mêmes leurs documents et polices et procéder à différentes adaptations directement en ligne. Nous avons en outre lancé notre nouveau site Web en juin. Il aborde encore mieux les besoins de nos groupes cibles et leur propose des contenus utiles sur la prévoyance, différents sujets de conseil et des outils en ligne tels qu'un configurateur de produits.

Outre l'offre de services digitale, un encadrement personnel nous tient particulièrement à cœur, chose très appréciée par nos clientes, clients et partenaires de distribution. Ils bénéficient ainsi de temps de réaction rapides, d'une grande disponibilité téléphonique et sont conseillés avec compétence et d'égal à égal par nos collaboratrices et collaborateurs. L'ouverture du centre de prévoyance qui propose des conseils personnalisés autour de la prévoyance a constitué une autre nouveauté en 2021.

Évolution chez les filiales et participations

La Pax Asset Management SA, filiale à 100 pour cent, jette également un regard rétrospectif sur un exercice réussi. Elle a ainsi augmenté les actifs qu'elle gère et développé le portefeuille immobilier et apporte une contribution importante au résultat financier avec un bénéfice réjouissant.

LA PAX ASSET MANAGEMENT SA APPORTE UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE AU RÉSULTAT DE PAX.

Grâce à toutes ces performances, la Pax Asset Management contribue à renforcer la structure de revenus. Parallèlement, les assurés en profitent également, et ce

sous forme d'offres plus avantageuses grâce à la réduction des coûts résultant de l'internalisation de la gestion de fortune.

La Creadi AG, une autre filiale, a progressivement développé sa plateforme en ligne EmmaLife. Il en a résulté une palette attractive de contenus utiles, tels qu'un calculateur de primes, une fonction chat ainsi que des offres d'assurance qui peuvent être conclues facilement en ligne et, désormais, de manière entièrement numérique. Pax profite également de ce développement d'offres numériques.

EMMALIFE CONVAINC PAR DES OFFRES EN LIGNE NOVATRICES.

La Simpego Assurances SA (anciennement Dextra Assurances SA), à laquelle le groupe Pax participe, a également élargi son offre. Pour compléter l'assurance véhicules à moteur proposée jusqu'alors, elle a étoffé sa gamme de produits par des assurances responsabilité civile, ménage et bâtiments. L'assureur direct est connu pour ses offres en ligne novatrices et a enregistré une croissance réjouissante de son portefeuille en 2021. Le résultat financier est toutefois grevé, entre autres, par des règlements de sinistres élevés à la suite des violentes intempéries de l'été 2021. Pax a encore augmenté sa participation dans la Simpego Assurances et manifeste ainsi son attachement à un partenariat stratégique qui présente un important potentiel d'utilité et de rendement à moyen terme. Cela comprend l'échange de savoir-faire dans le domaine de l'assurance en ligne ainsi que l'exploitation d'une future source de revenus provenant d'un secteur moins sensible à la faiblesse des intérêts bas.

Au cours de l'exercice, nous avons également développé les coopérations et ainsi ouvert d'autres canaux de distribution. Nous sommes ainsi présents avec des hypothèques sur les plateformes HypoPlus et Credex et avons conclu un partenariat avec la banque privée Piguet Galland dans le domaine de la bancassurance.

Perspectives

En 2021, le groupe Pax a prouvé son efficacité. Nous avons renforcé notre capacité de changement et réalisé des progrès importants sur lesquels nous nous appuyerons en 2022.

Le service clientèle représente un domaine central. Dans ce domaine, nous nous sommes fixé pour objectif de l'améliorer encore et de le rendre encore plus convivial. Pour ce faire, nous optimisons nos processus dans le domaine informatique et développons des offres de prestations de conseils.

Qui plus est, nous allons enrichir nos offres numériques. Dans cette perspective, Pax a l'intention d'offrir une gamme attractive de contenus numériques concernant la prévoyance. Cela va d'informations sur l'interaction entre les trois piliers à des offres de prévoyance simples à conclure en ligne en passant par des guides. Les clientes et clients peuvent ainsi composer leur prévoyance individuelle englobant les trois piliers et adaptée à leurs désirs et à leur situation de vie.

EN TANT QUE PARTENAIRE SOLIDE, PAX OFFRE LA SÉCURITÉ À SES ASSURÉS ET SES PARTENAIRES COMMERCIAUX.

Pax se penchera également systématiquement sur le thème de la durabilité. L'action durable est déjà ancrée dans de nombreux domaines d'activité de Pax, car en tant qu'assureur de prévoyance, notre activité commerciale est axée sur le long terme. À l'avenir, les aspects de durabilité des différents secteurs seront davantage coordonnés à l'échelle de Pax et intégrés dans une stratégie de durabilité. En tant que coopérative, nous sommes en effet convaincus que seule une entreprise fonctionnant de manière durable peut réussir à long terme.

Merci beaucoup

Au cours de l'année sous revue, le groupe Pax a réalisé beaucoup de choses et peut être fier de ses résultats. Nous remercions nos clientes, clients, déléguées, délégués et partenaires de distribution pour leur confiance. Un grand merci également à nos collaboratrices et collaborateurs. Leur engagement et leurs compétences ont rendu cette réussite possible.

Dans l'année à venir, nous nous appuyerons sur les bons résultats obtenus, relèverons ensemble les défis et exploiterons les chances qui s'offrent à nous de manière ciblée.



Daniel O.A. Rüedi
Président du conseil
d'administration



Peter Kappeler
Président du comité
directorial



L'AGILITÉ AU CENTRE

RAPPORT DE SITUATION

1 SITUATION ÉCONOMIQUE ET CONTEXTE DU MARCHÉ

1.1 Environnement économique

Comme l'année précédente, l'exercice 2021 a lui aussi été marqué par la pandémie de Covid. Elle a déterminé le développement économique de la Suisse de manière déterminante, des différences considérables entre les divers secteurs étant toutefois apparues. Certains, comme la gastronomie ou le tourisme, ont été fortement impactés tandis que d'autres, comme le commerce en ligne ou l'industrie pharmaceutique, se sont développés très positivement.

Grâce au net assouplissement des mesures anti-Covid à la mi-2021, l'économie suisse s'est redressée. Elle a ainsi connu une forte croissance aux deuxième et troisième trimestres et a évolué de manière très positive pour l'année 2021. Selon le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), le produit intérieur brut a progressé de 3.7 pour cent.

1.2 Évolutions sur le marché de l'assurance

Dans l'assurance-vie, les taux d'intérêt ont une nouvelle fois dominé au cours de l'année sous revue. Ils ont certes légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, mais se situent à un niveau bas. Le grand défi reste de trouver des possibilités de placements rentables qui offrent simultanément une grande sécurité.

Les exigences réglementaires des organes de surveillance représentent un autre facteur. Ils prescrivent les prestations minimales, comme par exemple le taux de conversion LPP, tout en exigeant des assureurs complets comme Pax de respecter des règles de placement strictes. Ces dernières restreignent la marge de manœuvre permettant d'obtenir sur les marchés financiers les fonds nécessaires pour les prestations minimales.

Vient s'y ajouter le besoin urgent de réformer la prévoyance professionnelle. Le point crucial est le niveau du taux de conversion et du taux d'intérêt minimal LPP. Ils doivent être adaptés aux réalités économiques pour permettre de tenir les promesses de rentes également à l'avenir et d'endiguer les subventions croisées des assurés actifs vers les retraités. Cela est particulièrement urgent parce que l'allongement de l'espérance de vie de la population entraîne une augmentation des prestations d'assurance.

UNE RÉFORME DE LA LPP EST URGENTE POUR GARANTIR UNE PRÉVOYANCE VIEILLESSE STABLE.

Face à cette situation, l'expertise des assureurs-vie est sollicitée pour développer des solutions et des offres inédites qui garantissent une prévoyance vieillesse non seulement attrayante, mais aussi fiable.

2 PORTRAIT DE L'ANNÉE 2021: LES ÉVOLUTIONS LES PLUS IMPORTANTES CHEZ PAX

Ces dernières années, Pax a sans cesse renforcé sa capacité de changement, s'est modernisée tout en augmentant sa force d'innovation et son agilité sur le marché. Les bases de ce changement réussi sont des hiérarchies plates et des circuits de communication courts, un environnement informatique moderne et une culture d'entreprise qui mise sur la responsabilité personnelle, la participation des collaborateurs et des échanges ouverts.

PAX A AUGMENTÉ SA FORCE NOVATRICE ET SON AGILITÉ SUR LE MARCHÉ.

En 2021, Pax a accentué cette transformation démontrant une nouvelle fois sa capacité opérationnelle et financière. Elle peut présenter une forte croissance dans la prévoyance privée, a réalisé un bénéfice réjouissant et poursuit sa participation attractive aux excédents.

Ainsi, Pax apparaît comme un partenaire solide pour ses clientes, clients et partenaires de distribution. Tous profitent de nouvelles offres et solutions d'assurance numériques ainsi que d'une capacité de conseils accrue.

BÉNÉFICE DU GROUPE PAX

13.3

MILLIONS DE CHF

C'est également cette grande flexibilité qui a permis à Pax de relever avec succès les défis de la pandémie en 2021 aussi. Grâce au télétravail, elle a assuré une protection complète des collaborateurs. Qui plus est, Pax a réussi à encadrer sans restrictions ses clientes, clients et partenaires de distribution, et ce malgré un contexte compliqué.

2.1 Résultat financier – bénéfice et augmentation du capital propre

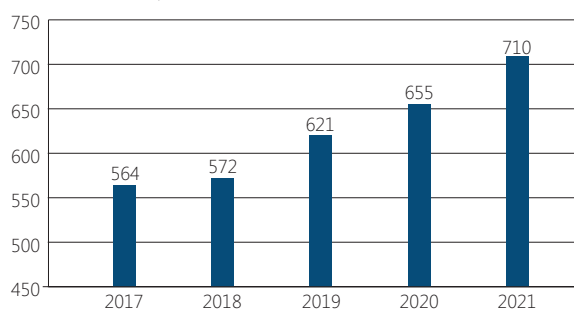
Sur le plan financier, l'exercice 2021 a été réjouissant pour le groupe Pax. Il a réussi à prolonger les excellents résultats de ces dernières années et a réalisé un bénéfice de 13.3 millions de CHF (année précédente: 15.2 millions de CHF). Étant donné que Pax impute intégralement les frais de projet et de conclusion sur les comptes annuels, il s'agit là d'une excellente performance.

Cette réussite financière résulte du succès des opérations d'assurance, de la contribution substantielle de la Pax Asset Management SA au bénéfice et du bon résultat des placements. Pax a également pu profiter de l'évolution positive des taux d'intérêt. Grâce à un contexte somme toute légèrement amélioré par rapport à l'année précédente concernant les taux d'intérêt, des réserves ont pu être dissoutes.

Autre fait réjouissant: le groupe Pax a une fois encore pu augmenter son capital propre qui a atteint 709.6 millions de CHF à la fin 2021, ce qui correspond à une augmentation de 54.4 millions de CHF par rapport à l'année précédente. De la sorte, le groupe Pax jouit d'une solide santé financière.

Groupe Pax – développement du capital propre

En millions de CHF, état au 31.12



2.2 Solide culture d'entreprise grâce à davantage de responsabilité personnelle et des échanges ouverts

La capacité de changement que Pax a réussi à renforcer ces dernières années est uniquement possible grâce à une culture d'entreprise motivante qui implique activement les collaborateurs et permet des échanges ouverts. Les valeurs de l'esprit Pax, introduites il y a deux ans, y ont largement contribué. La responsabilité individuelle, des échanges ouverts et la volonté de changement constituent des piliers essentiels. Tous les collaborateurs peuvent participer, se répartir le travail au sein de l'équipe de façon responsable et apporter leur expertise de manière transversale.

L'initiative «Culture et changement» a permis de promouvoir et d'ancrer davantage encore ces aspects en 2021. Une enquête auprès des collaborateurs a permis aux différentes équipes de faire le point sur la situation et de prendre ensemble des mesures leur permettant de renforcer la culture de Pax au sein de leur équipe. En effet, seule une culture vécue fera réellement avancer Pax.

L'orientation commune sur les objectifs d'entreprise de Pax en constitue le cadre. Nous créons ainsi les conditions permettant de franchir les étapes nécessaires à un développement constant.

LA CULTURE DE PAX REPOSE SUR LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET LA PARTICIPATION.

La solide culture d'entreprise a aussi contribué dans une large mesure à faire en sorte que Pax surmonte bien la crise du Coronavirus. Le télétravail a porté ses fruits et les collaborateurs de Pax ont réussi à encadrer sans restriction les clientes, clients et partenaires de distribution. En s'appuyant sur les expériences positives du télétravail, Pax a introduit de nouvelles formes de travail qui offrent aux collaborateurs davantage de liberté encore dans l'organisation de leur travail. Des modèles de travail plus flexibles, une infrastructure informatique moderne et des outils numériques utiles permettent à tous les collaborateurs de faire avancer Pax ensemble.

Une zone moderne dédiée aux réunions et aux projets a également été aménagée au cours de l'année sous revue. Les collaborateurs disposent de différents locaux et d'une technique de présentation moderne qui peuvent être utilisés pour des ateliers, des réunions et un travail individuel concentré. Cela permet de mettre encore mieux en œuvre les nouvelles formes de collaboration.

Toutes ces mesures augmentent l'attractivité de Pax en tant qu'employeur. À cet égard, l'égalité des salaires constitue également une condition importante. L'analyse effectuée dans le cadre de la loi sur l'égalité en 2021 a donné de très bons résultats. Selon cette analyse, il n'y a pas de différence de salaires entre les hommes et les femmes chez Pax.

2.3 Pax Asset Management – développement de l'activité et contribution substantielle au résultat du groupe

La Pax Asset Management SA (Pax AM) est une filiale à 100 pour cent du Pax Holding et gère les placements de capitaux du groupe Pax. Elle est en outre responsable de la gestion de fortune des assurances-vie liées à des participations. La Pax AM emploie 20 collaborateurs qui disposent d'une expérience de longue date et d'un

important savoir-faire dans le domaine des titres et de l'immobilier.

En 2021, la Pax AM a fait passer les actifs sous gestion d'environ 8.5 milliards de CHF en 2020 à quelque 9 milliards de CHF, et ce principalement grâce à une augmentation dans le domaine assurances-vie liées à des participations. En outre, la Pax AM a réussi à développer considérablement le portefeuille immobilier pour la Pax Assurance avec des biens jouissant d'une bonne situation.

Avec un bénéfice annuel de 4.7 millions de CHF avant impôts, elle apporte une contribution essentielle directe au résultat financier du groupe Pax et contribue ainsi de manière déterminante au renforcement de la structure de revenus de Pax et, par là même, à la réduction de la dépendance à l'égard de l'évolution des taux d'intérêt.

Les assurés de Pax profitent, eux aussi, des performances de la Pax AM. D'une part, ils bénéficient de conditions plus favorables et d'offres attractives grâce à la réduction des coûts résultant de l'internalisation de la gestion de fortune. D'autre part, un résultat positif contribue à faire participer les assurés au succès de Pax par le biais d'une politique d'excédent stable.

**BÉNÉFICE PAX ASSET
MANAGEMENT
AVANT IMPÔTS**

**4.7
MILLIONS DE CHF**

LA PAX ASSET MANAGEMENT SA CONTRIBUE CONSIDÉRABLEMENT AU RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE DE REVENUS DE PAX.

Pax a par exemple profité de la mise en commun du savoir-faire au sein du groupe lors du développement du nouveau plan de versement de Pax ou de Pax DuoStar, pour lesquels la Pax AM a apporté son expertise en matière de gestion de fortune. Ce savoir a également été mis à profit pour le développement des coopérations dans le domaine hypothécaire (cf. également chapitre 2.6 Coopérations).

En 2021, la Pax AM a établi un concept pour des placements durables selon les critères dits ESG. ESG vient de l'anglais et correspond à environnemental, social et gestion d'entreprise responsable (governance).

Le concept ESG repose sur des directives ESG reconnues dans le monde entier et définit les orientations ainsi que les mesures concrètes grâce auxquelles la Pax AM continuera à développer la durabilité actuelle dans son activité de placement et à la poursuivre de façon plus systématique. Pour souligner cette volonté, la Pax AM adhère également à différentes organisations et institutions et s'engage à respecter les standards concernant les critères ESG.

La Pax AM a également entamé une coopération avec un prestataire de recherche ESG qui fournit des données de base complètes sur les aspects ESG pertinents par titre de placement. Cela englobe des informations sur les émissions de CO₂, les violations des droits de l'homme ou le respect des objectifs climatiques de l'accord de Paris. Sur la base de ces informations, il est possible d'analyser à quel point les différents placements sont durables.

Cela apporte plus de transparence dans le processus d'investissement et permet de surveiller l'activité d'investissement selon des critères ESG. Grâce à l'évaluation

de ces critères, les approches ESG déjà existantes sont développées et approfondies dans le processus d'investissement. Par le passé déjà, la Pax AM a activement exercé ses droits de vote. À l'avenir, elle prendra encore davantage en compte les critères ESG et publiera de manière transparente les droits de vote exercés. Par le biais de l'engagement des actionnaires, elle cherche en outre le dialogue avec les entreprises, à exercer une influence active sur elles et à les motiver à agir de manière durable.

2.4 Creadi AG – conclusion numérique et offres attractives sur EmmaLife

La Creadi SA (Creadi) est une filiale du Pax Holding. Elle se concentre sur le développement d'offres numériques dans la prévoyance privée dans le but de rendre l'assurance plus simple. L'accent est mis sur des produits transparents qui peuvent être souscrits en ligne de manière rapide et pratique.

GRÂCE À LA CONCLUSION NUMÉRIQUE, EMMALIFE SIMPLIFIE ENCORE L'ASSURANCE.

Ces produits sont proposés sur la plateforme EmmaLife qui a été progressivement mise en place en 2021. En plus d'une assurance en cas de décès et d'incapacité de gain, EmmaLife propose en outre des contenus utiles. Ainsi, des articles de blog, un calculateur de primes ainsi qu'un centre d'aide doté d'une fonction chat aident les personnes intéressées en cas de questions sur les offres. Désormais, la conclusion de l'assurance en cas de décès peut être entièrement numérique grâce à une signature électronique. Ainsi, s'assurer devient encore plus simple et confortable.

En 2021, EmmaLife a entamé une coopération avec la caisse de pension des CFF. Les collaborateurs de l'entreprise ferroviaire bénéficient de conditions attractives lors de la conclusion d'une assurance en cas de décès. D'autres coopérations sont prévues pour 2022.

En tant que plateforme conceptuelle dotée d'une technologie innovante, Emmalife offre à Pax la possibilité d'acquérir de l'expérience en empruntant de nouveaux chemins concernant l'offre d'assurances en ligne. Les enseignements en résultant seront transposés à Pax et utilisés pour le développement d'accès et d'offres numériques de Pax.

2.5 Simpego Assurances SA – offres supplémentaires d'assurance et croissance du portefeuille

La Simpego Assurances SA (Simpego) est un assureur en ligne dans lequel le Pax Holding détient une participation minoritaire. Initialement concentrée sur l'assurance de véhicules à moteur, Simpego a élargi l'offre en février 2021. Des assurances responsabilité civile, ménage et bâtiments ont été ajoutées. Parallèlement, l'entreprise a procédé avec succès au remaniement de sa marque et se présente désormais, depuis le 1^{er} février 2021, sous la marque Simpego et non plus Dextra Assurances comme auparavant.

Toutes les offres peuvent être souscrites tout simplement en ligne. Ce faisant, les clientes et clients bénéficient de solutions flexibles et transparentes ainsi que d'accès en ligne conviviaux. L'écho sur le marché est donc positif, ce qui a permis à Simpego d'enregistrer une forte croissance de son portefeuille en 2021. En raison d'un taux de sinistre élevé et, dans une moindre mesure, en conséquence des intempéries de grêle de l'été 2021, le résultat financier de Simpego est toutefois grevé.

Pax est convaincue de l'utilité de sa participation dans Simpego. C'est pourquoi elle s'est engagée dans une nouvelle augmentation de capital et a fait passer sa participation dans Simpego de 48.8 pour cent à 49.1 pour cent. Pax renforce ainsi un partenariat stratégique qui lui permet un nouvel accès à l'assurance en ligne et lui offrira, à moyen terme, une source de revenus supplémentaire.

2.6 Développement des coopérations

Les partenariats basés sur une confiance mutuelle et des bénéfices réciproques offrent d'importants avantages pour Pax. Une première coopération a été engagée avec la Glarner Kantonalbank dans le

domaine des hypothèques et de l'assurance en cas de décès.

Au cours de l'année sous revue, Pax a conclu avec succès d'autres coopérations. Ainsi, Pax est présente avec des offres d'hypothèques sur les plateformes CredEx et HypoPlus. Il s'agit là de sortes de place de marché sur lesquelles les personnes intéressées peuvent comparer les offres et les conclure. Ces coopérations permettent à Pax de développer ses affaires hypothécaires et de s'ouvrir ainsi d'autres sources de revenus intéressantes.

GRÂCE À DES COOPÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES, PAX ACCÈDE À DE NOUVEAUX SEGMENTS DE CLIENTS.

Qui plus est, Pax a engagé fin 2021 un partenariat dans le domaine de la Bancassurance avec la banque privée Piguet Galland. Ensemble, elles proposent une assurance-vie liée à des fonds, Pax fournissant la partie assurance et Piguet Galland apportant ses fonds d'investissement pour la partie épargne.



L'offre est exclusivement disponible pour la clientèle de Piguet Galland depuis janvier 2022. Cette collaboration permet à Pax d'élargir sa clientèle et de promouvoir plus largement ses prestations d'assurance. Simultanément, Piguet Galland bénéficie de l'expertise de Pax et de ses ensembles de prestations modulaires, faciles à combiner avec les offres de fonds de la banque.

3 STRATÉGIE 2022+

La stratégie 2022+ a été définie au cours de l'année sous revue. Elle constitue un prolongement et une optimisation de la stratégie existante et définit la manière dont Pax aborde et maîtrise les défis d'un marché et d'un contexte en constante mutation.

PAX ÉLARGIT SES OFFRES ET SERVICES NUMÉRIQUES.

L'élément central de la stratégie est la vision de Pax qui a été revue dans le cadre du développement de la stratégie. Elle est désormais la suivante: nous allons devenir le meilleur assureur de prévoyance pour nos clientes et clients parce que nous rendons la prévoyance simple. Avec cette vision Pax confirme son ambition de fournir des prestations d'excellence. Pour ce faire, l'entreprise agit de manière ciblée, se montre peu compliquée et propose des solutions de prévoyance simples. Pour atteindre cette vision, quatre axes ont été définis.

Dans l'activité de courtage de la prévoyance privée, Pax veut continuer à augmenter la croissance rentable de son portefeuille en faisant bénéficier ses partenaires de distribution d'offres attractives et d'une qualité de service élevée. L'accent est mis sur des processus plus simples, des accès numériques et des innovations régulières en matière de produits.

Le deuxième axe consistera à étendre les ventes directes. Cela sera atteint par un développement progressif d'offres concernant la prévoyance. Les clients profitent d'informations utiles qui abordent les trois

pilliers de la prévoyance et bénéficient de nouveaux accès numériques aux offres de Pax.

Les sujets abordés concernent les lacunes de prévoyance ou les besoins qui changent selon les phases de vie. Les solutions adaptées aux différents besoins en matière de prévoyance sont alors expliquées de façon claire et simple, dans l'esprit de la promesse de la marque Pax: «La prévoyance au point».

Dans l'activité de courtage de la prévoyance professionnelle, Pax établit Pax DuoStar sur le marché en présentant l'approche novatrice qui consiste à pouvoir choisir les garanties comme un avantage clé pour le client. Le message central est: DuoStar réunit garantie et opportunité de rendement dans une seule solution et offre ainsi le meilleur de deux modèles de prévoyance. Les partenaires de distribution jouent un rôle central dans le courtage. Dans le cadre de leurs conseils détaillés, ils se penchent sur la situation de l'entreprise cliente et montrent les avantages concrets de Pax DuoStar.

Pour finir, Pax continuera à développer la résistance financière du groupe Pax. À cet effet, la structure de revenus sera encore renforcée et la contribution de sources de résultats moins sensibles aux intérêts accentuée, notamment par une augmentation de la part d'offres liées à des fonds ou par des contributions plus élevées aux résultats par la Pax Asset Management SA.

4 LA PRÉVOYANCE SOUS LE SIGNE DE LA COOPÉRATIVE

Le groupe Pax est organisé sous l'égide de la coopérative Pax Holding (société coopérative) dont le siège est à Bâle. Grâce à ses racines coopératives, le Pax Holding est indépendant. Il peut déterminer son développement de façon autonome et orienter son activité commerciale sur le long terme.

En tant que coopérative, elle s'engage aussi à veiller uniquement à la sécurité financière de ses clientes et clients qui, en tant que sociétaires, sont les propriétaires du Pax Holding. Les bénéfices restent dans l'entreprise et profitent ainsi à tous les membres, notamment sous forme d'une participation stable aux excédents.

PAX APPARTIENT AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE QUI PARTICIPENT AU SUCCÈS.

Outre la participation aux excédents, les sociétaires bénéficient également d'un droit de regard. Ils peuvent être élus comme délégués et ainsi influencer l'orientation stratégique via l'assemblée des délégués de Pax.



NOUVELLES AFFAIRES PRÉVOYANCE PRIVÉE

43.4

MILLIONS DE CHF

Pax s'appuie sur la solidarité et la croissance durable grâce à une politique d'entreprise équitable et responsable. Cela fait de Pax un partenaire fiable, synonyme de sécurité et stabilité.

En 2021, le groupe Pax comptait en moyenne 314 emplois à temps plein. Cela inclut les employés à temps plein et à temps partiel, les apprentis et les collaborateurs des filiales. Les détails concernant la structure du groupe se trouvent au chapitre Gouvernement d'entreprise.

5 OPÉRATIONS D'ASSURANCE

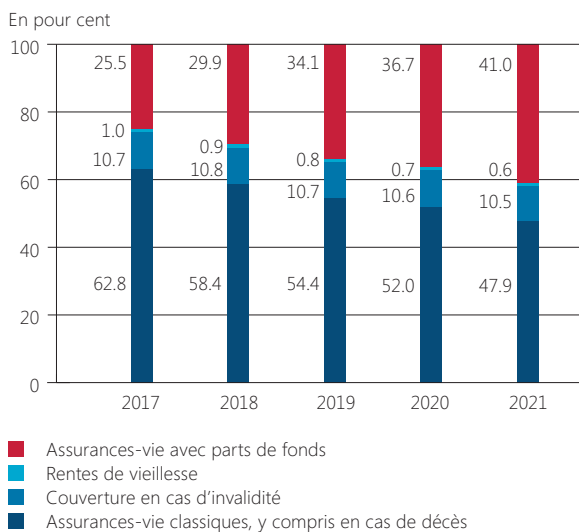
5.1 Nouvelles affaires et évolution des primes prévoyance privée

Dans les nouvelles affaires de la prévoyance privée, Pax a pu poursuivre la croissance soutenue de l'année dernière et progresser à nouveau de manière significative. Avec 43.4 millions de CHF, le volume de primes nouvelles est supérieur de 11.7 millions de CHF à celui de l'année précédente. Cette croissance est due à l'augmentation des ventes de produits liés à des fonds qui, dans le contexte actuel de taux bas, convainquent par leurs prestations attractives. La qualité toujours élevée des services a également des effets positifs.

Cette évolution positive se reflète également dans la gamme de produits des nouvelles affaires. Ainsi, la part des assurances de prévoyance liées à des fonds

a augmenté dans les nouvelles affaires par rapport à l'année précédente, passant de 39.4 pour cent à 47.8 pour cent. Cette augmentation des produits pré-servant le capital améliore la structure du portefeuille, ce qui contribue à la rentabilité.

Pax Assurance – structure des primes périodiques de la prévoyance privée



Conséquence de la forte croissance des nouvelles affaires, les primes brutes ont également augmenté de quelque sept pour cent pour atteindre 375.8 millions de CHF. Sur ce montant, 355.4 millions de CHF proviennent des primes périodiques également en hausse de quatre pour cent par rapport à l'année précédente. Là encore, il est réjouissant que le segment lié à des participations des primes périodiques ait augmenté. En 2021, il atteint 78.9 millions de CHF par rapport aux 75.1 millions de CHF de l'année précédente.

5.2 Nouvelles affaires et évolution des primes prévoyance professionnelle

Dans la prévoyance professionnelle, l'évolution des nouvelles affaires a été très timide et n'atteint pas, avec 5.9 millions de CHF, le niveau de l'année précédente (2020: 6.2 millions de CHF). Sont en cause, d'une part, les incertitudes liées à la pandémie de Covid qui ont entraîné une diminution des appels d'offres pour 2021. D'autre part, cela reflète également la stratégie consistant à gérer la croissance de façon sélective en raison des faibles taux d'intérêt et de garantir ainsi la rentabilité du portefeuille. Fait encourageant, celle-ci a évolué

positivement dans les nouvelles affaires et a augmenté par rapport à l'année précédente.

La progression modérée des nouvelles affaires, le recul des primes uniques qui en découle ainsi que des baisses de primes résultant de résiliations de contrats ont réduit les primes brutes de deux pour cent à 436 millions de CHF.

5.3 Participation aux excédents

Pax est organisée en coopérative et s'engage à protéger les intérêts financiers de ses assurés. Cela se reflète dans la politique stable en matière d'excédents que l'entreprise pratique depuis des années. Ce fut également le cas en 2021. Pax a attribué 17 millions de CHF au fonds d'excédents (2020: 19 millions de CHF). Bien que ce montant soit inférieur à celui de l'année précédente, le fonds d'excédents se situe toujours à un niveau élevé, ce qui permettra une attribution convenable de l'excédent également dans les années à venir. 7 millions de CHF de cette constitution (2020: 13 millions de CHF) ont été alloués à la prévoyance privée, 10 millions de CHF (2020: 6 millions de CHF) à la prévoyance professionnelle.

PAX POURSUIT SA PARTICIPATION PÉRENNE AUX EXCÉDENTS.

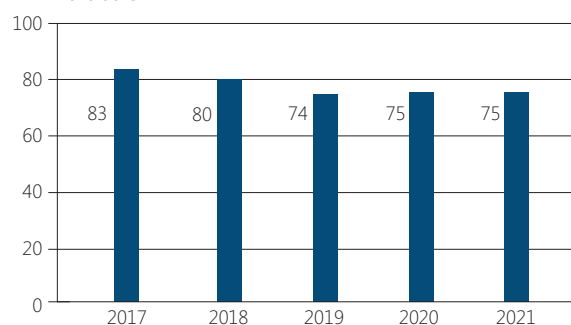
La distribution pour l'année 2021 a également été attractive, même si elle est légèrement inférieure à celle de l'année précédente. Les assurés de la prévoyance privée ont ainsi reçu 11 millions de CHF (2020: 12.3 millions de CHF), ceux de la prévoyance professionnelle 4.1 millions de CHF (2020: 3.5 millions de CHF). L'attribution au fonds d'excédents et les autres mesures en faveur des assurés de la prévoyance professionnelle font que, quelque 93.4 pour cent (2020: 94.6 pour cent) des revenus ont à nouveau été versés aux assurés et que la «legal quote» exigée de 90 pour cent a été à nouveau plus que remplie.

5.4 Évolution des coûts

Les coûts de distribution se reflètent dans l'évolution des nouvelles affaires et ont augmenté en raison de la croissance importante. Ces coûts doivent être considérés comme un investissement dans l'avenir. En effet, la solidité des nouvelles affaires préserve le portefeuille et donc les futurs revenus de primes. Les frais administratifs se maintiennent au niveau de l'année précédente, et ce malgré des investissements considérables dans de nouveaux projets. Cela s'explique par une discipline rigoureuse en matière de frais et par une meilleure rentabilité dans différents domaines tels que par exemple le secteur informatique.

Pax Assurance – évolution des frais

En millions de CHF



■ Frais de gestion

5.5 Test suisse de solvabilité

La capacité de risque de Pax a atteint un niveau très élevé. Le taux du test suisse de solvabilité (SST) en est une preuve fiable. Il fournit des informations sur la capacité de Pax de tenir les promesses financières faites aux assurés. Plus ce taux est élevé, plus la situation de la compagnie d'assurance est bonne et sûre.

Selon les calculs provisoires, le taux du test suisse de solvabilité (SST) à la fin 2021 se situe autour de 200 pour cent (année précédente: 190 pour cent). Ainsi, Pax dépasse très nettement les 100 pour cent exigés par l'organe de régulation et offre à ses clientes et clients une grande sécurité dans la prévoyance privée et professionnelle.

6 DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS

6.1 Prévoyance privée – des solutions pour tous les besoins en prévoyance

Dans la prévoyance privée, Pax propose une solution de prévoyance adaptée aux besoins pour chaque phase de vie qui permet une couverture à des conditions équitables. La gamme de produits couvre les besoins des clients dans les domaines «épargne», «prévoyance» et «protection contre les risques». Elle comporte désormais un autre produit attractif: le plan de versement de Pax.

Flexible et sûr – un revenu supplémentaire à l'âge de la retraite grâce au plan de versement de Pax

Le nouveau plan de versement offre aux assurés, dont l'assurance-vie arrive à échéance, des possibilités de placement attractives, ce qui leur permet de profiter d'un revenu supplémentaire l'âge venu. La grande flexibilité et la facilité d'utilisation de l'offre se révèlent particulièrement agréables pour les clients. Les clientes et clients peuvent choisir le montant de leur versement en adéquation avec leur situation de vie. Ils peuvent alors déterminer eux-mêmes la part à investir dans des fonds et le montant à affecter à la partie garantie et définir ainsi leur propre combinaison de sécurité et d'opportunités de rendement.



Concernant le versement, ils profitent de différents modèles. Il est ainsi possible de déterminer librement le début des versements ainsi que leurs intervalles. Autre avantage: il est possible de faire varier le montant du versement sur différentes étapes. Toutes ces possibilités permettent aux clientes et clients de composer leur plan de versement personnel et le mieux adapté à leurs objectifs. De la sorte, ils peuvent assurer leurs vieux jours et planifier leur avenir de façon optimale.

PAX OFFRE DES SOLUTIONS DE PRÉVOYANCE CONFORMES AUX BESOINS POUR CHAQUE PHASE DE VIE.

Le plan de versement a été développé en 2021 et mis sur le marché en janvier 2022. Dans la communication produit, Pax a quitté les sentiers battus. La promotion de l'offre se fait également sur les réseaux sociaux afin d'augmenter la portée grâce à une approche émotionnelle. Un configurateur de produits et une page d'accueil qui met en lumière le caractère novateur de l'offre renforcent l'impact publicitaire.

Assurance en cas de décès à des conditions attractives et prestations supplémentaires

En plus du développement du plan de versement, l'assurance en cas de décès a été rendue plus attractive par l'ajout de paquets de prestations supplémentaires. Celle-ci comprend, entre autres, une prestation en cas de décès qui est versée du vivant de la personne si cette dernière souffre d'une maladie incurable qui limite l'espérance de vie. Le montant peut être utilisé, par exemple, pour des soins optimaux et un suivi médical.

Une autre prestation supplémentaire optionnelle est l'adaptation automatique de la prestation en cas de décès (dynamique), grâce à laquelle le montant du capital assuré augmente avec l'âge et le besoin de couverture. Les assurés bénéficient en outre de primes plus attractives, notamment pour les non-fumeuses et non-fumeurs.

6.2 Pax DuoStar – mise sur le marché d'une solution d'un nouveau genre dans la prévoyance professionnelle

En avril 2021, Pax a lancé sur le marché sa solution de prévoyance d'un genre nouveau dans la prévoyance professionnelle: Pax DuoStar. Pax est ainsi le premier assureur de prévoyance à proposer un produit qui combine les avantages de l'assurance complète et ceux de l'assurance semi-autonome. Désormais, les entreprises clientes profiteront de la garantie liée aux chances de rendement dans une seule et unique solution équilibrée.

Avec Pax DuoStar, les contributions d'épargne et les avoirs de vieillesse sont répartis 50/50: en une part épargne dans l'assurance complète et une part épargne orientée vers le rendement. Dans la part garantie, l'avoir de vieillesse est assuré à 100 pour cent. Dans cette partie, les assurés bénéficient d'une sécurité à 100 pour cent et ne supportent pas le risque d'un éventuel découvert.

PAX DUOSTAR OFFRE SÉCURITÉ ET RENDEMENT DANS UNE SEULE SOLUTION.

Dans la partie axée sur le rendement, l'avoir de vieillesse est investi de manière à permettre aux assurés de participer au développement des marchés financiers, ce qui offre des perspectives de gain plus élevées.

En combinant les meilleurs éléments de deux mondes de la prévoyance avec Pax DuoStar, Pax augmente les possibilités de choix dans la prévoyance professionnelle et offre une solution alternative attractive aux modèles semi-autonomes. L'offre s'adresse à des entreprises désireuses d'obtenir une solution de prévoyance sûre sans renoncer totalement aux chances de rendement. En même temps, elle offre aux partenaires de distribution la possibilité de faire bénéficier de leur expertise en matière de conseil de manière ciblée et rentable.

Pax DuoStar a fait l'objet de diverses mesures de communication, telles que campagnes d'annonces ou tribunes dans des magazines. Les réactions ont été

majoritairement positives. Depuis la mise sur le marché, de nombreuses demandes d'offres ont été reçues et les premières entreprises clientes ont été gagnés. Comme tout nouveau produit, Pax DuoStar a également besoin de temps pour que son utilité soit plus largement établie sur le marché.

En plus de Pax DuoStar, Pax mise toujours sur le modèle de l'assurance complète dans la prévoyance professionnelle, car elle offre aux entreprises clientes une protection globale et des garanties étendues. Contrairement à ce qui est le cas avec les modèles de prévoyance autonomes et semi-autonomes, c'est Pax qui assume tant les risques vieillesse, décès et invalidité que les risques liés aux placements.

7 ORIENTÉE CLIENTS, PERSONNELLE ET NUMÉRIQUE – GRANDE QUALITÉ DE SERVICE CHEZ PAX

7.1 La prévoyance privée en toute simplicité grâce au portail clients de Pax

Les portails numériques facilitent la gestion de leur prévoyance pour les assurés. Après avoir introduit deux portails pour la prévoyance professionnelle en 2020, Pax a développé le portail clients prévoyance privée en 2021.

LE PORTAIL CLIENTS PERMET AUX ASSURÉS DE MAITRISER AISÉMENT LEUR PRÉVOYANCE PRIVÉE.

Grâce à cet outil en ligne convivial, les assurés peuvent accéder à tous les documents concernant leur prévoyance privée. Les polices, attestations fiscales, factures et autres documents peuvent être consultés et téléchargés directement. Qui plus est, les assurés peuvent facilement régler les changements d'adresse, communications de cas de prestations ou autres questions importantes en ligne.

Cela leur permet de maîtriser facilement leur prévoyance privée – à tout moment et même en déplacement, puisque le portail est bien entendu également disponible sur smartphone ou tablette.

Il va de soi que les normes les plus élevées en matière de protection des données sont respectées et que le compte peut être ouvert facilement avec SwissID. Le portail a été introduit en janvier 2022. L'étendue des fonctions n'est pas pour autant close, elle sera bien au contraire complétée en permanence par d'autres fonctions utiles aux clientes et clients.

7.2 Nouvelle présentation sur le Web – accès encore plus direct aux contenus

Fin juin 2021, Pax a lancé son nouveau site Web. Les visiteuses et visiteurs bénéficient d'offres supplémentaires, de contenus utiles et d'une structure claire. Le site Web a été davantage axé sur les besoins des groupes cibles, à commencer par les clientes et clients de Pax.

Elle aborde leurs besoins en matière de prévoyance de manière ludique et présente différentes solutions pour la prévoyance privée et professionnelle. Les visiteurs du site Web sont alors assistés par un outil de conseil en ligne. En partant de leur situation de vie personnelle, ils peuvent trouver l'offre qui leur convient en quelques clics seulement. Ainsi, ils reçoivent toutes les informations importantes d'un seul coup d'œil, ce qui leur permet de connaître rapidement les avantages de la solution.

Les différents thèmes des conseils constituent un autre avantage. Ils servent de soutien dans la décision d'achat en abordant les lacunes de couverture et en



donnant de précieux conseils pour les combler. Une aide supplémentaire est fournie par les services en ligne grâce auxquels les affaires importantes peuvent être réglées rapidement et facilement sur le site Web.

Les partenaires de distribution bénéficient aussi d'outils de service qui facilitent leur travail quotidien. Ainsi, ils peuvent calculer des offres en ligne, demander conseil ou se tenir au courant des différentes solutions de prévoyance dans le centre de téléchargements. Qui plus est, le portail Pax leur donne accès à des offres de services leur permettant de gérer leur portefeuille et d'encadrer leurs clients de façon optimale.

7.3 Nouvelle amélioration de la qualité des services

Au cours de l'année sous revue, la qualité du service clientèle, déjà élevée, a encore été améliorée. Les clientes, clients et les partenaires de distribution bénéficient ainsi d'un traitement plus rapide des offres et cas de prestations. En outre, la lisibilité des documents destinés aux clients est également optimisée en permanence, ce qui rend la prévoyance encore plus simple.

LA SATISFACTION DES COURTIERSE SE SITUE À UN NIVEAU TRÈS ÉLEVÉ.

La qualité élevée des services s'exprime notamment dans l'enquête auprès des courtiers que Pax réalise tous les trimestres. Pax se maintient à un niveau élevé depuis plusieurs trimestres en matière de satisfaction des courtiers.

Les courtiers apprécient particulièrement les aspects personnels tels que l'amabilité, les entretiens d'égal à égal et le fait que les besoins des courtiers soient au centre des préoccupations. D'autres aspects concernent le professionnalisme et la compétence dans les conseils.

7.4 Conseils personnels au centre de prévoyance de Pax

En plus des outils de service numériques, Pax a également développé ses services de conseil. C'est ainsi que le centre de prévoyance a débuté son activité en 2021. Six conseillères et conseillers compétents apportent leur soutien aux clientes et clients sur le thème de la prévoyance. L'offre s'adresse aux assurés qui ne sont pas encadrés par un partenaire de distribution et constitue un complément au canal de distribution des courtiers.

PAX ACCORDE UNE GRANDE IMPORTANCE À L'ENCADREMENT PERSONNEL ET À DES CONSEILS D'ÉGAL À ÉGAL.

Malgré la numérisation, Pax attache une grande importance au contact personnel et aux conseils simples, ce qui est très apprécié par les clients. L'accent est mis sur les questions se rapportant aux lacunes de prévoyance et à l'utilisation du capital de prévoyance après la retraite. Compte tenu de la faiblesse des intérêts, les clientes et clients sont en effet nombreux à ne pas savoir comment tirer profit du capital de prévoyance accumulé. Les conseils leur permettent d'en savoir plus sur les solutions adaptées à leur situation de vie et la manière dont ils peuvent obtenir un revenu supplémentaire à la retraite grâce aux offres attractives de Pax. Ils ont le choix entre l'épargne en fonds ou le nouveau plan de versement de Pax qui peut être adapté de manière très flexible à leurs besoins.

7.5 Plus d'efficacité et de flexibilité grâce à Move-to-Cloud

L'une des priorités de Pax est la modernisation de l'environnement informatique qui a été poursuivie de façon conséquente ces dernières années et qui est actuellement à un niveau élevé. En 2021, le projet Move-to-Cloud a permis de franchir une nouvelle étape dans la modernisation. Quelque 40 applications sur 50 ont été progressivement transférées vers le cloud. D'autres suivront en 2022.

Le transfert des services vers le cloud génère une plus grande efficacité, une plus grande flexibilité et des économies de coûts après la transition. Cela profite aux clientes, clients et partenaires de distribution de différentes manières. D'une part, ils bénéficient de processus plus rapides. D'autre part, Pax est plus agile pour développer de nouvelles solutions de prévoyance et de nouveaux services, ce qui se traduit par des offres plus attractives.

Pour finir, la sécurité des données augmente, car les fournisseurs de cloud professionnels disposent de dispositifs de protection hautement efficaces.

8 PLACEMENTS DE CAPITAUX DE L'ASSURANCE

8.1 Situation sur les marchés financiers

Pour la deuxième année consécutive, l'année de placement 2021 a été marquée par la pandémie de Covid, la vie économique étant revenue à la normale avec la vaccination. En outre, des difficultés d'approvisionnement et des taux d'inflation plus élevés que prévu ont attiré l'attention. Dans ce contexte, les marchés boursiers n'ont connu que le chemin de la hausse.

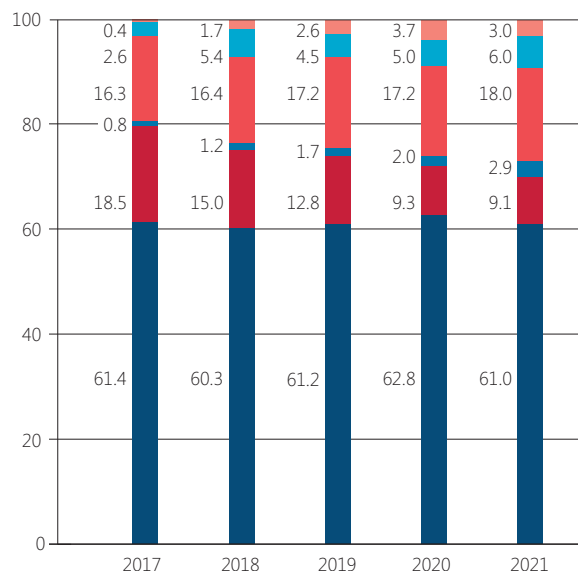
Le dollar américain a progressé au début de l'année et a ensuite évolué latéralement, alors que les taux d'intérêt du marché des capitaux ont nettement augmenté au cours de l'année. Ainsi, les principaux marchés boursiers ont brillé avec une performance à deux chiffres. D'un autre côté, les taux d'intérêt, mesurés au rendement des emprunts fédéraux sur 10 ans, ont finalement terminé l'année sous revue à un niveau nettement plus élevé, à -0.13 pour cent, après avoir atteint leur point bas à -0.58 pour cent.

8.2 Placements à taux fixes

Malgré une hausse des rendements sur les marchés des capitaux, les taux d'intérêt ont continué à évoluer à un faible niveau en 2021. Dans ce contexte de taux d'intérêt, le principal défi pour les nouveaux placements a été, une fois de plus, de trouver des obligations offrant aussi bien une solvabilité suffisante que des rendements acceptables. Il a cependant été possible d'obtenir des rendements positifs dans ce contexte.

Pax Assurance – structure des placements de capitaux

En pour cent



- Autres placements de capitaux
- Total des actions
- Immobilier
- Hypothèques
- Obligations devises étrangères
- Obligations CHF, prêts CHF

L'octroi de prêts hypothécaires de premier ordre à des particuliers a été intensifié. Les principales banques centrales ayant laissé leurs taux directeurs inchangés, les frais de couverture des obligations et autres placements libellés en dollars américains et en euros sont

LES VACANCES DANS L'IMMOBILIER ONT RECU DE

20

POUR CENT

restés à un niveau bas, ce qui a eu un impact positif sur le résultat des placements. Les risques de change ont été couverts pour la plupart sur toute la durée de l'année.

8.3 Actions

Avec une performance de plus de 20 pour cent des principaux indices boursiers, 2021 a été une très bonne année pour les actions et donc supérieure à la moyenne. Du fait de la tendance haussière forte et continue, les fluctuations sur les marchés boursiers ont également été limitées. À la fin de l'année sous revue, la part d'actions de Pax était de 6 pour cent. De plus, le portefeuille d'actions était partiellement couvert par une stratégie systématique de produits dérivés, ce qui a permis d'obtenir une part d'actions de 4.9 pour cent sur une base nette. En raison d'une plus importante proportion d'actions, les dividendes perçus ont nettement augmenté par rapport à l'année précédente.

8.4 Autres placements de capitaux

Les véhicules de placement alternatifs illiquides, notamment dans le domaine des placements de crédits privés, ont généré une contribution au résultat supérieure à la moyenne en 2021.

8.5 Évolution des placements immobiliers

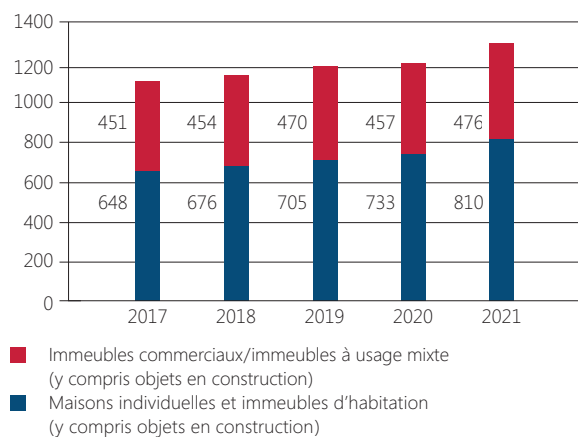
L'attrait qu'ont les immeubles de rapport pour les investisseurs ne s'étant pas démenti, la demande est

restée forte, ce qui a entraîné une importante hausse des prix du marché.

Au cours de l'année sous revue, la part de l'immobilier dans le portefeuille global a été augmentée et a atteint quelque 18 pour cent (année précédente: 17 pour cent). La valeur du portefeuille immobilier détenu directement a augmenté de 8.3 pour cent alors même que les prix élevés du marché ont entraîné des réévaluations de biens immobiliers nouvellement acquis. En raison des acquisitions ainsi que de la nouvelle mise en location réussie d'immeubles rénovés, le produit net avec effet sur le résultat a augmenté de quelque 10 pour cent. Différentes mesures prises au cours de l'année sous revue ont permis de réduire le taux de vacance d'environ 20 pour cent.

Structure du parc immobilier

En millions de CHF



Les mesures restrictives liées au Covid ont entraîné une perte de loyers et des revenus locatifs réduits également en 2021. Ce recul représentait 0.2 pour cent du loyer théorique et était inférieur à celui de l'année précédente (2020: 0.3 pour cent), ce en raison du fort assouplissement des mesures à la mi-2021.

Avec une part importante de 73 pour cent de revenus locatifs provenant de l'habitat, Pax dispose d'un portefeuille immobilier stable et bien diversifié au niveau régional. L'immobilier indirect sous forme de fonds de placement a en outre pu être développé avec succès au cours de l'année sous revue.

Avec leur rendement et leur valorisation, les biens-fonds ont fourni à la fois une contribution importante au



résultat et des réserves de réévaluation au sens d'attributions dans le bilan qui renforcent la base des capitaux propres.

8.6 Résultat financier des placements de capitaux

Le résultat financier des placements de capitaux de la Pax Assurance impactant le résultat est de 91 millions de CHF et est inférieur à celui de l'année précédente (2020: 96 millions de CHF). Les contributions à la performance des placements en actions, plus élevées que l'année précédente, sans avoir pu compenser entièrement les réévaluations des biens immobiliers (cf. chapitre 8.5) sont responsables de cette évolution.

Le rendement RPC de la Pax Assurance est positif et a atteint 2.5 pour cent (année précédente: 1.9 pour cent).

9 GESTION DES RISQUES

Une culture responsable en matière de risques contribue fortement à la stabilité de Pax. Elle constitue la condition permettant de reconnaître, évaluer et gérer les risques.

L'objectif de la gestion des risques de Pax est de protéger l'ensemble des intérêts des assurés de Pax. Ces intérêts sont menacés par des risques très variés: en font partie les événements imprévisibles et donc incertains qui peuvent empêcher Pax de mettre des stratégies en pratique et d'atteindre des objectifs.

UNE CULTURE DU RISQUE RESPONSABLE CONTRIBUE LARGEMENT À LA STABILITÉ DE PAX.

Pax a implémenté des méthodes de reconnaissance des risques et d'évaluation des risques et spécifié la stratégie de risque qui définit la propension au risque et mesure la capacité de risque. L'inventaire des risques de Pax qui contient systématiquement l'ensemble des risques importants identifiés sert de base à l'évaluation des risques.

RÉSULTAT FINANCIER DES PLACEMENTS DE CAPITAUX

91
MILLIONS DE CHF

La Pax Assurance pratique une gestion financière des risques pour tous les risques importants liés aux opérations d'assurance-vie. Pax dispose aussi d'un système de contrôle interne (SCI) englobant toutes les mesures organisationnelles et méthodologiques qui garantissent un déroulement correct de l'activité commerciale.

Les gestions financière et opérationnelle des risques, y compris SCI, constituent ensemble la gestion des risques de Pax. Les principes suivants fondent la gestion financière des risques:

- Les risques sont pris dans le cadre de la stratégie de risque.
- Ces risques pris sciemment doivent permettre de réaliser un rendement raisonnable afin d'être en mesure d'appliquer une politique d'excédents conséquente ainsi que de parvenir à renforcer les fonds propres et d'atteindre une importante solvabilité.
- Les risques importants sont surveillés en permanence et gérés activement.

Les risques financiers et actuariels constituent les risques les plus importants dans les opérations d'assurance sur la vie. C'est pourquoi la gestion financière des risques sert notamment à maîtriser ces risques.

L'asset liability management (ALM) endosse là une fonction de passerelle entre l'activité d'investissement et les opérations d'assurance. Le comité ALM règle l'application de l'asset liability management et prépare les affaires à l'intention du comité directorial et du conseil d'administration.

La détermination des limites de risque dans l'underwriting et la gestion des portefeuilles constitue une autre importante mesure de gestion des risques. Le respect de la stratégie de risque est vérifié dans le cadre du SCI. Le SCI garantit en outre que les directives sont respectées et que les mesures de gestion des risques sont réellement mises en application.

10 PERSPECTIVES DU GROUPE PAX

Au cours de l'année sous revue, le groupe Pax s'est développé de façon ciblée et a renforcé sa compétitivité. L'excellent résultat de l'exercice 2021 en est la preuve évidente. Le groupe Pax mettra ce succès à profit en 2022 en s'appuyant sur ce qui a été réalisé et en utilisant sa capacité de changement renforcée pour saisir activement les occasions.

La qualité du service clientèle, déjà élevée actuellement, est et reste essentielle. Pour 2022, Pax améliorera encore la qualité et élargira l'offre de conseils. L'essentiel est ici de trouver le bon équilibre entre encadrement personnel et outils de service numériques qui permettent de gérer soi-même facilement les polices et les offres de prévoyance.

Les offres numériques seront également développées. Les solutions de prévoyance que tout un chacun peut souscrire en ligne de façon pratique et simple constituent un point crucial. À l'avenir, les clientes et clients doivent toutefois aussi profiter d'offres d'information numériques qui expliquent l'interaction entre les trois piliers, abordent les besoins de prévoyance et présentent les solutions adaptées.

Dans la prévoyance professionnelle, la nouvelle offre Pax DuoStar sera davantage ancrée sur le marché par une promotion encore plus intense de l'avantage client «opportunité de rendement et garantie».

Pax envisage en outre d'entamer d'autres coopérations afin de renforcer ainsi la structure de revenus.

En 2022, l'accent sera également mis sur la durabilité. En tant qu'assureur de prévoyance, Pax poursuit une activité commerciale orientée sur la durabilité. L'activité principale de Pax englobe par conséquent le développement durable qui fait donc partie de son identité. L'orientation coopérative de l'entreprise en est également l'expression. Elle représente des valeurs telles qu'équité, solidarité et transparence.

LES INVESTISSEMENTS EFFECTUÉS DANS LA CAPACITÉ DE CHANGEMENT DE PAX PORTENT LEURS FRUITS.

Une activité durable est de ce fait déjà ancrée dans de nombreux secteurs de l'activité commerciale. À l'avenir, cela sera systématiquement poursuivi et intégré à l'échelle de Pax; des rapports transparents seront en outre établis. Pax prouve ainsi qu'elle est une partenaire responsable vis-à-vis de ses clientes, clients, partenaires de distribution et collaborateurs.

Outre toutes ces mesures, Pax poursuivra systématiquement la gestion sélective de la croissance des primes et ouvrira des sources de revenus supplémentaires, par exemple en développant davantage l'activité de la Pax Asset Management.

Le conseil d'administration, le comité directorial et les collaborateurs de Pax relèveront activement les défis à venir. L'esprit d'équipe, la responsabilité personnelle et l'échange de savoir-faire intersectoriel sont des facteurs de réussite décisifs. Ils garantissent que Pax pourra organiser son avenir de manière autonome et poursuivre son développement avec succès.



PARÉS POUR L'AVENIR

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

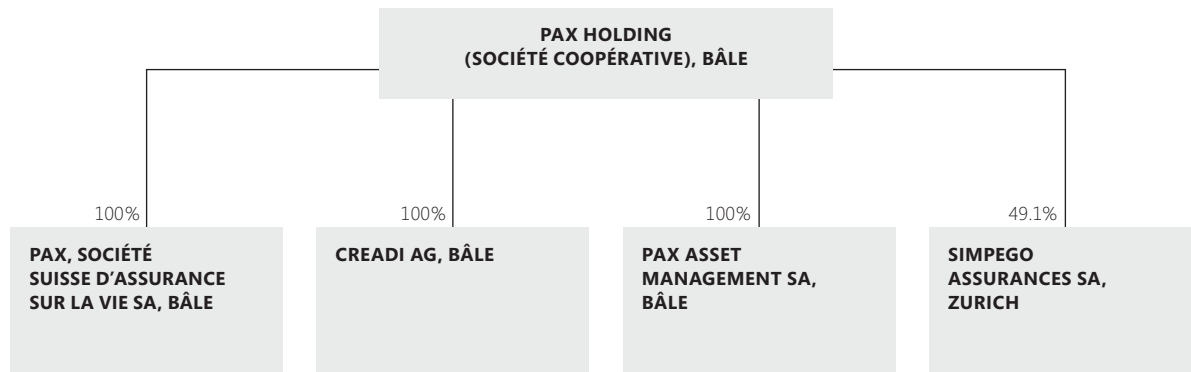
STRUCTURE DU GROUPE ET DU CAPITAL

1 INTRODUCTION

Le Pax Holding s'engage à observer une conduite d'entreprise équilibrée et responsable et un bon gouvernement d'entreprise. Outre une conduite et un contrôle corporatifs responsables et orientés sur la valeur, cela englobe également un établissement compréhensible et transparent des rapports. En tant qu'entreprise non cotée en Bourse, le Pax Holding n'est soumis ni aux prescriptions de publication de l'article 663b^{bis} du Code des obligations, ni à celles de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange SA. Thématiquement, les commentaires des principes de gouvernement d'entreprise appliqués par le Pax Holding s'appuient cependant, dans la mesure du possible et du raisonnable sur la teneur et la structure de la directive concernant le gouvernement d'entre-

prise de SIX Swiss Exchange Regulation et les recommandations du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise». Le «Leitfaden Cooperative Governance» d'idée coopérative, dans lequel figurent des recommandations au sujet du gouvernement d'entreprise dans les sociétés coopératives, est également pris en compte.

Le Pax Holding a intégré ces recommandations dans les statuts. Elles renforcent pour l'essentiel les droits de participation de l'assemblée des délégués et édictent des règles contraignantes concernant la rémunération accordée au conseil d'administration et au comité directorial. Les statuts, le règlement d'organisation et le code de conduite de Pax sont publiés sur le site Web.



État au 31.12.2021

2 STRUCTURE DU GROUPE ET PROPRIÉTAIRES

Le Pax Holding est organisé sous forme de société coopérative selon le droit suisse. Sous son toit, il détient la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, la Creadi AG et la Pax Asset Management SA (chacune à 100 pour cent). Il participe en outre à raison de 49.1 pour cent à la Simpego Assurances SA.

La Creadi AG se consacre au développement des modèles d'affaires numériques dans les assurances, et ce essentiellement dans le secteur de la prévoyance privée. La Pax Asset Management SA est responsable de la gestion des placements et des biens existants de Pax. La Simpego Assurances SA est un assureur

direct qui propose des conclusions en ligne d'assurances ménage, responsabilité civile, immobilières et véhicules à moteur.

En concluant une assurance auprès de la Pax Assurance, les assurés deviennent automatiquement sociétaires et ainsi propriétaires du Pax Holding.

3 STRUCTURE DU CAPITAL

Le Pax Holding n'a pas davantage émis de parts sociales qu'il ne dispose d'un capital de dotation. À la fin 2021, il affiche un capital propre au bilan de droit commercial de 178.6 millions de CHF constitué à partir de bénéfices thésaurisés.

ORGANES ET COMPÉTENCES

1 ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'assemblée des délégués est l'organe suprême du Pax Holding. Deviennent automatiquement membres du Pax Holding (société coopérative) toutes les personnes physiques et morales lorsqu'elles concluent un contrat d'assurance. Il n'existe aucune obligation d'effectuer un versement supplémentaire pour les sociétaires. Leurs intérêts sont défendus par l'assemblée des délégués. Celle-ci se compose de 100 délégués qui représentent la totalité des sociétaires. 80 des 100 délégués viennent du secteur de la prévoyance privée. Les 20 autres membres représentent les clients du secteur de la prévoyance professionnelle. La durée de mandat des délégués est chaque fois de quatre ans. Ils peuvent être réélus à condition de n'avoir pas encore atteint, le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle débute le nouveau mandat, l'âge de 68 ans révolus. La durée de mandat maximale cumulée est de 16 ans. Ne peuvent pas être élus comme délégués les membres qui sont soit employés, soit organes d'une société du groupe Pax ou qui font partie d'une société d'assurance indépendante du groupe Pax en tant qu'employés ou organe ou sous une autre forme. La fonction de délégué prend fin à l'expiration de la durée du mandat chaque fois le jour suivant l'assemblée des délégués ou lorsque la qualité de sociétaire tombe. Les conditions d'éligibilité et toutes les autres conditions à ce propos peuvent être consultées dans les statuts du Pax Holding.

La composition actuelle de l'assemblée des délégués au 31 décembre 2021 figure dans le chapitre «Assemblée des délégués 2021–2025».

2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Composition et exigences

Le conseil d'administration du Pax Holding se compose de cinq à neuf membres qui doivent être sociétaires. Les membres du conseil d'administration du Pax Holding sont également les membres du conseil d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA. Font partie du conseil d'administration des personnalités aux connaissances, expériences professionnelles et

expertises différentes. En collaboration avec le comité directorial, elles assurent ainsi la prise de décisions indépendante et profitable dans l'intérêt du Pax Holding et de ses filiales. Dans le cadre d'une autoévaluation, le conseil d'administration se penche périodiquement sur la conformité des exigences mentionnées ainsi que sur la qualité des prestations fournies dans le but de valider régulièrement sa propre performance.

Le conseil d'administration se compose actuellement de sept membres. La composition du conseil d'administration, l'expérience et les liens particuliers des membres peuvent être consultés au chapitre «Conseil d'administration».

2.2 Liens particuliers et mandats octroyés à des organes

Tous les ans, les liens particuliers et les rapports commerciaux entre les différents membres du conseil d'administration et les membres du comité directorial, d'une part, et les liens particuliers et les rapports commerciaux avec le groupe Pax, d'autre part, sont examinés par le conseil d'administration. D'éventuels rapports commerciaux avec le groupe Pax sont soumis aux conditions pratiquées sur le marché pour les tiers offrants et doivent être divulgués. La prise en charge de mandats auprès de sociétés tierces doit être préalablement communiquée au président du conseil d'administration. Celui-ci informe le comité de nomination et de rémunération qui examine les mandats, établit son rapport au conseil d'administration et le fait valider par ce dernier.

2.3 Élection et durée du mandat

La durée ordinaire du mandat pour les membres du conseil d'administration est d'un an. Ils sont immédiatement rééligibles après l'expiration de leur mandat d'un an à condition qu'ils n'aient pas atteint l'âge de 72 ans révolus. La durée de mandat maximale cumulée est de 16 ans. Leur mandat dure chaque fois jusqu'au jour de l'assemblée ordinaire des délégués suivante ou prend fin lorsqu'ils cessent d'être membres de la société coopérative. À l'exception du président et des membres du comité de nomination et de rémunération qui sont

élus par l'assemblée des délégués, le conseil d'administration se constitue lui-même.

2.4 Répartition des compétences, organisation interne, instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité directorial

2.4.1 Tâche, compétence et responsabilité

Le conseil d'administration s'acquiesce des tâches qui lui sont attribuées par la loi et l'article 20 des statuts du Pax Holding. Les décisions sont prises par l'ensemble du conseil d'administration. Il peut déléguer la préparation et l'exécution de ses décisions ou la surveillance des affaires aux soins de certains membres ou comités (article 19 des statuts).

Conformément au Code des obligations et aux statuts, les tâches intransmissibles et inaliénables suivantes incombent au conseil d'administration:

- La direction générale de la société et la promulgation des directives nécessaires
- La détermination des bases de l'organisation
- L'organisation de la comptabilité, de la planification financière, du contrôle financier ainsi que du système de contrôle interne
- La nomination et la révocation des personnes auxquelles la gestion des affaires et la suppléance sont confiées
- La direction générale des personnes chargées de la gestion des affaires, notamment en ce qui concerne le respect des lois, des statuts, des règlements et des directives
- L'établissement du rapport annuel ainsi que la préparation de l'assemblée des délégués et l'exécution de ses décisions
- L'approbation d'opérations juridiques importantes
- La décision quant aux modalités de rémunération ainsi qu'aux demandes de rémunération adressées à l'assemblée des délégués
- L'établissement annuel du rapport sur les rémunérations

Le conseil d'administration prend des décisions dans tous les domaines qui ne sont pas, aux termes de la loi ou des statuts, réservés exclusivement à l'assemblée des délégués. Le conseil d'administration a délégué la gestion des affaires au comité directorial dans le cadre des prescriptions légales et statutaires.

L'agenda des réunions du conseil d'administration est déterminé par le président du conseil d'administration. Chaque membre du conseil d'administration peut demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent en temps utile les documents dont ils ont besoin pour préparer les points de l'ordre du jour – en général au moins quinze jours avant la réunion.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. Les résolutions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des votes exprimés. En cas d'égalité des voix, c'est le président qui a la voix déterminante. Pour les affaires d'une grande portée, l'approbation de deux tiers des membres présents est nécessaire. Il est également possible de prendre des décisions par voie de circulation. Les membres du conseil d'administration ainsi que de tous les organes exécutifs sont tenus de s'absentier lorsque des affaires touchant leurs intérêts personnels sont traitées.

En général, l'ensemble des membres du comité directorial assiste aux réunions et a voix consultative. Au cours de l'année sous revue, neuf réunions ordinaires et ateliers se sont tenus. En raison de la situation liée au Covid-19, seules trois réunions ont cependant pu se tenir physiquement. Toutes les autres ont eu lieu à distance. Sept décisions ont été prises par voie de circulation.

2.4.2 Président du conseil d'administration

Le président dirige le conseil d'administration. Ses responsabilités comprennent la gestion de l'assemblée des délégués ainsi que la préparation, la convocation et la tenue des réunions du conseil d'administration et la présidence des réunions. Il définit le rapport du comité directorial au conseil d'administration et il coordonne le flux des informations. Le président du conseil d'administration échange régulièrement les informations importantes avec le président du comité directorial (CEO) et représente le conseil d'administration à l'extérieur.

Dans le cadre de ses tâches, le président du conseil d'administration a des droits complets aux renseignements et à la consultation des documents sociaux du comité directorial et de l'organe de révision. Il peut en outre participer aux réunions du comité directorial

et des comités du conseil d'administration avec voix consultative. Les rapports de la révision interne lui sont directement adressés et au comité de révision et de risque ainsi qu'au responsable gestion des risques. Le président peut demander un examen spécial par la révision interne.

2.4.3 Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a constitué en son sein deux comités permanents: le comité de nomination et de rémunération (CNR) et le comité de révision et de risque (CRR).

a) Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération est en charge des questions de la rémunération et de la gestion du personnel. Ses tâches sont:

- Fixer les objectifs individuels pour le CEO et approuver les objectifs individuels pour le comité directorial
- Établir les demandes au conseil d'administration concernant la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité directorial pour l'exercice à venir qui est approuvée chaque année par l'assemblée des délégués
- Établir les demandes au conseil d'administration concernant les rémunérations des membres du conseil d'administration dans le cadre du montant global de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée des délégués
- Définition des conditions de nomination ainsi que des rémunérations des membres du comité directorial dans le cadre du montant total de la rémunération maximale approuvée par l'assemblée des délégués
- Présenter des demandes au conseil d'administration concernant les modifications des statuts en ce qui concerne le système de rémunération pour indemniser les membres du conseil d'administration et du comité directorial
- Émettre des recommandations quant à la taille et la composition du conseil d'administration ainsi qu'au choix des candidates et candidats
- Procéder à une présélection des membres du comité directorial et établir des demandes au conseil d'administration concernant l'élection ou la révocation de membres du comité directorial

- Effectuer un examen annuel des nouveaux mandats et des changements de mandats existants de membres du conseil d'administration ainsi qu'établir un rapport au conseil d'administration
- Élaborer le règlement de rémunération pour le Pax Holding et le Konzern et faire la demande à l'ensemble du conseil d'administration concernant la promulgation du règlement de rémunération
- Examiner les questions de principe dans le secteur du personnel

Le comité de nomination et de rémunération se compose de trois membres qui sont élus tous les ans individuellement par l'assemblée des délégués. Pour ce faire, le conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués des membres non exécutifs et indépendants.

Le comité se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Quatre réunions ont eu lieu au cours de l'année sous revue. Une décision a été prise par voie de circulation.

Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO) ainsi que la responsable des ressources humaines y prennent part avec voix consultative. Pour accomplir ses tâches, le comité de nomination et de rémunération peut faire appel à d'autres personnes, consulter des conseillers externes et les faire participer à ses réunions. La présidente informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

b) Comité de révision et de risque

Le comité de révision et de risque traite les questions en rapport avec la présentation des comptes et les placements de capitaux. Il évalue l'efficacité du système de contrôle interne, de la gestion interne des risques et de la compliance. Il discute préalablement les comptes annuels et les clôtures intermédiaires et décide s'il est possible de recommander au conseil d'administration de soumettre la clôture des comptes individuels et consolidés à l'assemblée des délégués. Le comité de révision et de risque

discute les plans d'audit avec la révision interne et traite ses rapports. Il examine les rapports de la révision externe, évalue ses prestations et les rémunérations et s'assure de son indépendance.

Le comité de révision et de risque se compose de trois membres. Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO), le responsable du département Finances (CFO), la responsable Produits & actuariat (CPO) ainsi que le responsable Gestion des risques participent régulièrement aux réunions ordinaires avec voix consultative. Si besoin est, l'actuaire responsable, le responsable Legal & compliance et la révision interne sont consultés. Sept réunions ont eu lieu au cours de l'année sous revue, la révision externe ayant participé à trois d'entre elles. Une décision a été prise par voie de circulation.

Les présidents informent le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

2.4.4 Instruments d'information et de surveillance vis-à-vis du comité directorial

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités du groupe Pax, de la marche des affaires et des évolutions sur le marché. À l'occasion de ses réunions, il demande régulièrement des informations sur:

- La teneur et le déroulement des discussions ainsi que sur les décisions prises et les demandes adressées au sein des comités du conseil d'administration
- La marche des affaires et l'évolution du marché par les membres du comité directorial, et, si besoin est, sur les projets les plus importants par les personnes qui en ont la responsabilité, sur l'état d'atteinte du budget et autres objectifs annuels
- Les résultats et conclusions des révisions externe et interne sur la base des examens qu'elles ont effectués

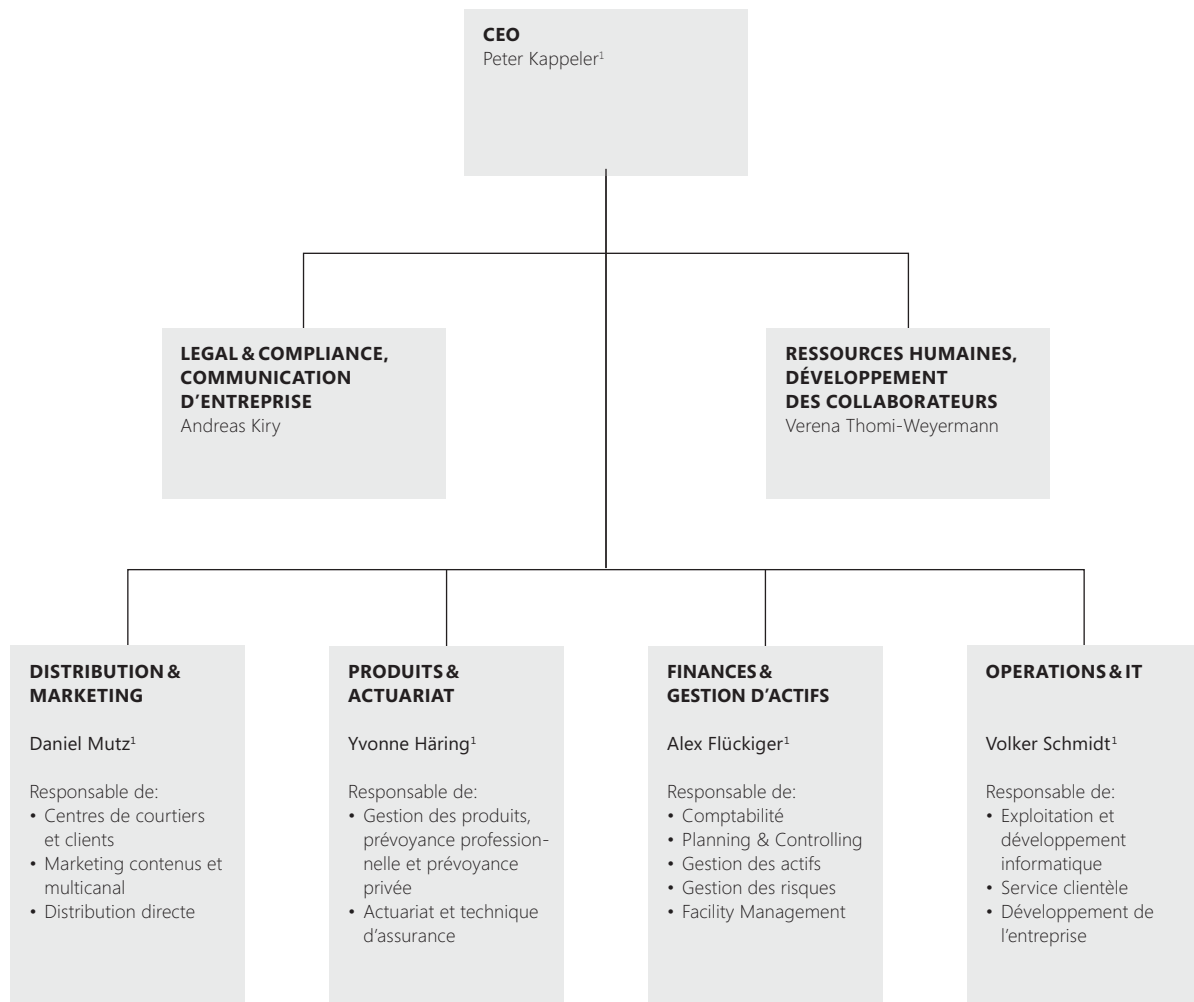
- Les risques les plus importants, leur évolution ainsi que sur les mesures déjà prises et planifiées pour les gérer
- Le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes
- Les particularités et évènements importants

Des évènements importants sont en outre communiqués ad hoc au conseil d'administration. En dehors des réunions, chaque membre du conseil d'administration peut, après en avoir avisé le président du conseil d'administration, demander au comité directorial à être informé sur la marche des affaires ou sur certaines opérations commerciales et à consulter des documents commerciaux. Est en outre soumise au conseil d'administration la révision interne qui évalue l'efficacité de la gestion des risques, des processus internes de gestion et de contrôle ainsi que des processus de direction et de surveillance, qui examine le respect des lois et des directives externes et internes et qui accompagne la mise en place de nouveaux processus de travail ou la modification de processus existants.

3 COMITÉ DIRECTORIAL

Le comité directorial est en charge de la gestion opérationnelle de l'entreprise. Sous la direction de son président, il met en œuvre la stratégie décidée par le conseil d'administration du Pax Holding et veille au respect d'une gestion des risques appropriée. Le comité directorial informe régulièrement le conseil d'administration de l'évolution des affaires. Les curriculum vitae, les liens particuliers des membres ainsi que la composition du comité directorial peuvent être consultés au chapitre «Comité directorial».

STRUCTURE DE DIRECTION DU GROUPE PAX



¹ Membre du comité directorial

État au 31.12.2021

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2021–2025

Représentants des assurés de la prévoyance privée

AG	Eicher Rolf	Unternehmer, Geschäftsinhaber, Lizenzgeber	Ammerswil
	Guetg Maja	Geschäftsinhaberin	Niederlenz
	Keel Rolf	Bautechniker TS	Rheinfelden
	Kemmerlings Zhanna	Dipl. Pflegefachfrau HF	Zofingen
	Perrinjaquet Elisabeth	Pflegefachfrau im Ruhestand	Menziken
	Weber Franziska	Leitung Administration und Anlässe	Gipf-Oberfrick
AR	Rechsteiner Urs	Rentner (Zimmerpolier)	Wolfhalden
AI	Büchler Albin	Geschäftsführer	Appenzell
BL	Catillon Eva-Maria	Tax Manager	Oberwil
	Weiss Nyfeler Caroline	Lehrerin BMS/Gemeinderätin	Maisprach
BS	Faber Christoph	Schreiner, Lehrlingsverantwortlicher	Basel
BE	Bigler-Maurer Renate	Führung Landwirtschaftsbetrieb	Wichtrach
	Hostettler Elisabeth	Mediensprecherin	Bern
	Megert Gideon	Leitung Service Academy Black Belt, Projektmanager	Unterseen
	Schmid Bruno	Lokomotivführer SBB/Ausbildner	Brügg
	Sutter Hans Peter	Informatiker/ICT Change Manager	Krauchthal
	von Ballmoos Andreas	Produktionsleiter	Niederönz
	Weber Priska	Dipl. Expertin Intensivpflege NDS HF	Aarwangen
FR	Buchs Silvia	Wirtin	Jaun
	Mesnil Marcel	Docteur en pharmacie, secrétaire général	Corminboeuf
GE	Fulger Mihaela	Opératrice Patek Philippe	Petit-Lancy
	Nahum Olivier	Consultant	Choulex
	Saucy Nicolas	Enseignant	La Croix-de Rozon
	Vourgioti Vasiliki	Key accountant manager & executive assistant to the CEO	Genève
GL	Elmer-Figi Manuela	Dipl. Technikerin HF Hochbau/dipl. Hochbauzeichnerin	Schwanden
GR	Perl Andrin	Rechtsanwalt und Notar	Chur
JU	Gigon Valérie	Service consommateurs	Delémont
LU	Bühler Patrick	Transportvorbereiter	Luzern
	Erni Martin	Zimmermann/Chauffeur	Menznau
	Glanzmann Beat	Gastronom	Wiggen
	Scheuber Franz	Logistik-Fachmann	Lieli

NE	Béguin Jan	Ingénieur ETHZ	Les Genevèyes-sur-Coffane
	Krebs Philippe	Ing. dipl. EPFL en microtechnique	Neuchâtel
NW	Locher Anton	Fluglehrer für Privatpiloten	Büren
OW	Thomas Anja	Kaufm. Angestellte	Sarnen
SH	Engeler Esther	Managing Partner Bellecare AG	Schaffhausen
SZ	Blum René	Leiter Markt Schweiz/dipl. Marketingleiter	Goldau
	Föhr-Keller Antoinette	Dr. med in eigener Praxis	Pfäffikon
SO	Kadioglu Ahmet		Olten
	Marti Thomas	Eidg. dipl. Landwirt	Rohr b. Olten
	Meier Corinne	Bereichsleiterin Schule	Grenchen
SG	Dürr Daniel	Teamleiter/Design Transfer Mechanik	St. Gallen
	Eisenring Marcel	Servicetechniker	Wattwil
	Grob Peter	Kaufmann	Rheineck
	Marty-Müller Ruth	Immobilienverwalterin	Schänis
TG	Dähler Michaela	Betriebsökonomin/Leiterin Personal- und Finanzwesen	Steckborn
	Gerber Sandra	Personal-Assistentin HR-Servicecenter	Amlikon-Bissegg
	Niederer Heidi	Kindergartenlehrperson	Müllheim Dorf
TI	Landis Josa	Technico di servizio	Cademario
	Nguyen-Quang Dao	Verkaufsleiter Leasing Ticino	Muralto
	Pasciuti Alberto	Avvocato	Agno
	Romano Marco	Direttore fondazione IPT Ticino	Mendrisio
	Sari Carlo	CFO Switzair SA	Viganello
	Tamagni Paolo	Avvocato indipendente	Bellinzona
UR	Birchler Hanspeter	Selbstständiger Apotheker	Realp
VS	Corsten Andreas	Berufsschullehrperson	Brig
	Furrer Michel	Sozialpädagoge	Stalden
	Imhof Claudio	Werksmitarbeiter	Filet
	Siegenthaler Claude	Betriebsökonom	Visp
VD	Dénériaz Aniko	Thérapeute en biorésonance	La Conversion
	Guagenti Matteo	Secrétaire syndical, Unia	Grandcour
	Pellet Jonathan	Enseignant postobligatoire État de Vaud	Lully
	Piubellini Claude	Pharmacien dipl.	Pully
	Torralbo Gimeno Cecilia	Consultant IT	Lausanne
	Turiel Antonio	Chef de Service	Lausanne
	Villetta Camille	Teamleader	Yverdon-les-Bains

ZH	Ammann Thomas	Diakon	Wetzikon
	Bettler Markus	Sozialarbeiter	Winterthur
	Breitler Martin	AHV-Revisor	Fehraltorf
	Ernst Christoph	CEO, AMC International	Kilchberg
	Kramer Marcel	Head of Procurement + Production	Schlatt
	Löpfe Markus	Selbstständig im Bereich Eventmanagement und Vertrieb	Bassersdorf
	Ochsner Gertrud	Job Coach Supported Employment	Zürich
	Ruggli Beat	Berufsbildner, Kursleiter	Thalwil
	Vogel Martin	Projektleiter und Verkauf Krananlagen	Truttikon
ZG	Schürpf Prisca	Mitarbeiterin bei Suchtmittel-Erkrankten	Hagendorn
FL	Ulrich Mathias	Projektleiter Wirtschaftsförderung	Vaduz

Représentants des clients de la prévoyance professionnelle

Ces délégués sont cooptés par les 80 autres membres de l'assemblée des délégués.

Balestra Gabriele	ALVAD	Locarno
Beltraminelli Andrea	Consulca SA, Fiduciario	Bellinzona
Bernhardt Frank	Multiplikator AG, Geschäftsführer	Basel
Ege Daniel	Suter Reinigung AG, Geschäftsleitung	Gipf-Oberfrick
Fehr Jürg	Fehr-Druck AG, Geschäftsinhaber	Widnau
Fiori Marco	Studio legale Fiori, Geschäftsinhaber	Locarno
Frei Alfred	ADIWA Nautic GmbH, Geschäftsführer	Ottoberg
Fuchs Hannes	Fuchs Maschinen und Werkzeuge AG, Inhaber, Geschäftsführer	Schweizersholz
Herber Christoph	K. Bucher Immobilien-Treuhand AG, Geschäftsleiter und Inhaber	Oberdorf
Holliger Thomas	Wiler Trotte Weinbaugenossenschaft, Verwalter / GS-Leiter Raiffeisen Leibstadt	Wil AG
Iten Peter A.	Iten Anwaltskanzlei & Notariat	Zug
Jost Ueli	Veriset Küchen AG, Mitglied des VR / Vorsitzender der Geschäftsleitung	Root
Keist Max	KUBE Electronics AG, El.-Ing. HTL, Geschäftsleiter	Gossau
Leu Roger	Temporalis Consulting GmbH, Geschäftsleiter / Partner	Reinach
Schmidiger Paul	FZR Fahrzeug-Zubehör Reusszopf AG, Geschäftsführer, Mitinhaber	Luzern
Spörri Helena	Spörri Garage AG, Kauffrau, Administration	Ossingen
Steiger Thomas	Müller Eletechnik AG, Inhaber, Geschäftsführer	Muttenz
Stieger Guido	Stieger Holzbau GmbH, Geschäftsführer, Inhaber	Bad Ragaz
Thomi Reto	Nyffenegger Storenfabrik AG, Dipl. El.-Ing. ETHZ, Inhaber	Huttwil BE

État au 31.12.2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Au CA depuis	Élu(e) jusqu'en	Secteur
Daniel O. A. Rüedi (1968, CH)	Président du conseil d'administration	2013	2022	Participation au comité de révision et de risque ainsi qu'au comité de nomination et de rémunération
Thomas R. Schönbächler (1964, CH)	Vice-président du conseil d'administration	2015	2022	Membre du comité de révision et de risque
Beat Bühlmann (1975, CH)	Membre du conseil d'administration	2018	2022	Membre du comité de nomination et de rémunération
Nadja Lang (1973, CH)	Membre du conseil d'administration	2020	2022	Présidente du comité de nomination et de rémunération
Markus Lützel Schwab (1963, CH)	Membre du conseil d'administration	2016	2022	Membre du comité de révision et de risque
Alice Šachová-Kleisli (1963, CH, DE)	Membre du conseil d'administration	2020	2022	Membre du comité de nomination et de rémunération
Hans Wey (1952, CH)	Membre du conseil d'administration	2013	2022	Président du comité de révision et de risque
Sandra Borner Claudia Vogt	Secrétariat général			Ne sont pas membres du conseil d'administration
Président d'honneur				
Gianfranco Balestra	Président d'honneur du conseil d'administration		depuis 2008	

État au 31.12.2021



**DANIEL O.A.
RÜEDI**

**Président des CA Pax Holding,
Pax Assurance et Pax Asset Management**

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL

Baumann & Cie, Banquiers (actuellement)

- Associé directeur, sociétaire et responsable du ressort placements, des ressources humaines, de la comptabilité de l'informatique et de Legal & Compliance

Baumann & Cie, Banquiers (2008)

- Associé indéfiniment responsable de la société en commandite

Baumann & Cie, Banquiers (2005–2007)

- Responsable de la gestion de portefeuille, membre de la direction

FORMATION

- Analyste financier et gestionnaire de fortune dipl.
- Executive MBA Bern-Rochester

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION/DE FONDATION LIÉS À BAUMANN & CIE, BANQUIERS

- Caisse de pension LPP Baumann & Cie, président
- Wohlfahrtsfonds Baumann & Cie, président
- AVAG Anlage und Verwaltungs AG, président
- Providentia AG, président
- Immobilien-Gesellschaft St. Jakob AG, président
- Zur Rotbuche Immobilien AG, président
- Banque privée Trafina SA, membre
- Trafina Personalvorsorgestiftung, président
- Trafina Wohlfahrtsstiftung, président
- Crystal Asset Management SA, membre
- Crystal Holding AG, membre
- ImmoVision1 + 2 AG, membre

AUTRES MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION/DE FONDATION ET DE COMITÉ

- Caisse de compensation des banques suisses, membre
- Caisse d'allocations familiales banques, membre
- Möbel Rösch AG, membre
- Fondation pour le Musée historique Bâle, membre



**THOMAS R.
SCHÖNBÄCHLER**

**Vice-président des CA Pax Holding
et Pax Assurance**

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL

Stiftung BVK (actuellement)

- CEO

**BVK Personalvorsorge des Kantons ZH
(2009–2013)**

- Chef BVK, président de la direction

**Swiss Life (anciennement Rentenanstalt)
(1996–2009)**

- Différentes fonctions de direction, entre autres: responsable du service clientèle Suisse assurance individuelle et collective, responsable opérations de la fondation collective, responsable de divers grands projets

**Centre Européen de Management, Colmar (FR)
(1992–1995)**

- Responsable distribution et marketing

FORMATION

- Économiste d'entreprise HES
- Executive MBA Bern-Rochester

**AUTRES MANDATS DE CONSEILLER
D'ADMINISTRATION / DE FONDATION (CF)**

- Caisse de pension du théâtre lyrique de Zurich (CF), membre
- Vorsorgestiftung Zürcher Anwaltsverband, président



**BEAT
BÜHLMANN**

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL

Graphax AG (actuellement)

- CEO

Swisscom (2019–2021)

- Responsable distribution de la division PME

Evernote (2016–2019)

- General Manager EMEA

Yourposition (2015–2016)

- Co-Chief Executive Officer (mandat)

Hult Int. Business School (2013–2015)

- Managing Director

Google Londres & Zurich (2008–2013)

- Industry Leader Multi-Sectors

Dell (2002–2008)

- Sales Manager Small & Medium Business
- Senior Brand & Product Manager Enterprise

HP (1999–2001)

- Technical Presales Consultant Key Accounts

FORMATION

- Doctor of Business Administration, Adelaide
- Diplôme de troisième cycle en gestion d'entreprise
- Études d'ingénieur Télécom & Informatique HES

**AUTRES MANDATS DE CONSEILLER
D'ADMINISTRATION / DE FONDATION (CF)**

- Ferrum AG, membre
- gfm.ch, Stiftung für Marketing in der Unternehmensführung, membre (CF)
- Miroma AG (Rivella AG), membre
- Rivella International AG, membre



**NADJA
LANG**

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Elle est indépendante et non exécutive.

PARCOURS PROFESSIONNEL

**Genossenschaft ZFV Unternehmungen
(à partir de 2021, actuellement)**

- CEO

**Fondation Max Havelaar Suisse,
Fairtrade International (2012–2017)**

- Directrice
- Diverses fonctions internationales

**Fondation Max Havelaar Suisse,
Fairtrade International (2005–2011)**

- Marketing Commercial Director, CEO adjoint
- Diverses fonctions internationales

General Mills Europe (2003–2005)

- European Marketing Manager

The Coca-Cola Company (1999–2003)

- Divers postes dans le marketing et de dirigeante

FORMATION

- Études d'économie d'entreprise, spécialisation en marketing à la ZHAW, School of Management and Law

**AUTRES MANDATS DE CONSEILLÈRE
D'ADMINISTRATION / DE FONDATION**

- La Poste Suisse SA, présidente du comité de nomination, d'organisation et de rémunération
- School of Management and Law, ZHAW, membre Internationaler Beirat
- Entreprises ZFV (cooperative), présidente



**MARKUS
LÜTZEL SCHWAB**

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL

PartnerRe (2005–2020)

- Divers postes de management et de direction, à partir de 2011, membre de la direction Life & Health; responsable pour les régions Asie, Australie, Europe du Nord, centrale et de l'Est, Israël

SwissRe (1991–2005)

- Divers postes de management et de direction dans la réassurance, à partir de 1999 membre de la direction

Pax Assurance (1986–1991)

- Actuaire en tarification

FORMATION

- Diplôme d'études d'actuaire
- Actuaire ASA
- Executive MBA Bern-Rochester

**AUTRES MANDATS DE CONSEILLER
D'ADMINISTRATION**

- Aucun



**ALICE
ŠÁCHOVÁ-KLEISLI**

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Elle est indépendante et non exécutive.

PARCOURS PROFESSIONNEL

Collective63 (actuellement)

- Partenaire

Vendbridge AG (2012–2020)

- Partenaire

De Sede Group (2008–2012)

- CMO, CEO

Favo Werbeagentur (2002–2008)

- CEO et propriétaire

Tela AG (1998–2001)

- CEO

Boston Consulting Group (1994–1998)

- Conseillère d'entreprises

Procter & Gamble (1989–1994)

- Brand Management

FORMATION

- Études de sciences économiques, titulaire d'un diplôme de gestion d'entreprise avec mention

**AUTRES MANDATS DE CONSEILLÈRE
D'ADMINISTRATION**

- ASE Technik AG, présidente
- Griesser AG, membre
- Scholz & Friends AG, membre
- SRG-SSR, membre



**HANS
WEY**

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL

PricewaterhouseCoopers (PwC) (jusqu'en 2012)

- Président du conseil d'administration (2008–2012)
- Direction du secteur révision de prestataires financiers et direction de mandats de révision de banques, d'assurances et de sociétés de capital

FORMATION

- Expert-comptable diplômé

**AUTRES MANDATS DE CONSEILLER
D'ADMINISTRATION**

- Banque Cantonale de Saint-Gall SA

COMITÉ DIRECTORIAL

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Membre du comité directorial depuis	Département
Peter Kappeler (1969, CH)	CEO, président du comité directorial	2011	Direction générale, état-major
Yvonne Häring (1978, CH)	CPO, vice-présidente du comité directorial	2020	Produits & actuariat
Alex Flückiger (1969, CH)	CFO, membre du comité directorial	2017	Finances
Daniel Mutz (1967, CH)	COO, membre du comité directorial	2013	Distribution & marketing
Volker Schmidt (1972, CH, DE)	CSO, membre du comité directorial	2017	Opérations & IT

État au 31.12.2021



**PETER
KAPPELER**

Président du comité directorial

PARCOURS PROFESSIONNEL

Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

- CEO

Allianz Suisse (2007–2011)

- Direction Vie & hypothèques

AXA Winterthur (anciennement Winterthur Leben) (1998–2007)

- Direction back-office vie individuelle et directeur suppléant vie individuelle
- Direction Business Technology Office & Mathematics

FORMATION

- Ingénieur diplômé EPF
- Diplôme en Insurance Management à la HSG

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION

- Simpego Assurances SA, membre



**YVONNE
HÄRING**

Présidente suppléante du comité de direction

PARCOURS PROFESSIONNEL

Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

- Vice-présidente du comité directorial
- CPO, responsable du département Produits & actuariat

Baloise (2007–2019)

- différentes fonctions, responsable services assurance dommages entreprises clientes, responsable développement produits et technique d'assurance-vie collective

FORMATION

- Titulaire d'un doctorat de mathématicienne (Dr. phil.)
- Formation complémentaire de l'International Fund & Asset Management Business School
- Excellence in General Management DAS HSG

MANDATS DE CONSEILLÈRE D'ADMINISTRATION

- Creadi AG, vice-présidente



**ALEX
FLÜCKIGER**

Membre du comité directorial

PARCOURS PROFESSIONNEL

Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

- CFO, direction Finances

Zurich Insurance Group (2002–2017)

- Différentes fonctions, entre autres Head of Group Financial Reporting, Regional Group Controller Europe, Head of Planning & Controlling Global Corporate in Europe et Chief Risk Officer Switzerland

PwC (1997–2002)

- Expert-comptable

FORMATION

- Économiste d'entreprise
- Titulaire du diplôme fédéral d'expert-comptable
- SKU Advanced Management Diploma (AMP-HSG), Executive School of the University of St. Gallen (HSG)

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION

- Pax Asset Management SA, vice-président
- Simpego Assurances SA, membre



**DANIEL
MUTZ**

Membre du comité directorial

PARCOURS PROFESSIONNEL

Pax Holding, Assurance (actuellement)

- CSO, direction Distribution & marketing

Nationale Suisse (2008–2011)

- Responsable courtiers & coopérations

Helvetia Assurances (1999–2008)

- Responsable clients institutionnels Étranger
- Responsable gestion service externe
- Responsable gestion canaux de distribution
- responsable courtiers

FORMATION

- Économiste d'entreprise dipl. FHNW Olten
- MBA spécialisé dans la direction stratégique d'entreprise de l'Université de Strathclyde à Glasgow

**MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION
ET AFFILIATIONS**

- Creadi AG, président
- Acumedis GmbH, sociétaire



**VOLKER
SCHMIDT**

Membre du comité directorial

PARCOURS PROFESSIONNEL

Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

- COO, direction Opérations & IT

CSS Assurance (2001–2017)

- Membre du comité exécutif (CE), direction division ICT & Operational Excellence (2016–2017)
- Membre du CE, direction division technique d'assurance & informatique (2013–2016)
- Membre du comité exécutif, direction division marketing & technique (2010–2012)
- Direction Sanagate (2009–2017)
- Responsable service projets & processus (2005–2009)
- Responsable service marketing ciblé (2002–2005)
- Responsable service segments clients (2001–2002)

FORMATION

- Économiste d'entreprise diplômé (HES)
- Master of Arts en économie et management M. A.
- Executive Master of European and International Business Law (M. B. L. HSG)
- Master of Science (M. Sc.) en psychologie économique

**MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION
ET AFFILIATIONS**

- Creadi AG, membre
- CIO Summit, membre du comité consultatif

DROITS DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTRÔLE

1 DROITS DE PARTICIPATION

L'assemblée ordinaire des délégués a lieu chaque année dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. Des assemblées extraordinaires des délégués sont convoquées, si besoin est, sur décision de l'assemblée des délégués ou du conseil d'administration, à la demande de l'organe de révision ou à la demande justifiée écrite de délégués. Chaque délégué dispose d'une voix à l'assemblée des délégués.

Les dispositions statutaires concernant la participation à l'assemblée des délégués, les quorums, les prescriptions concernant la convocation de l'assemblée des délégués et les règles d'inscription à l'ordre du jour correspondent aux dispositions du Code des obligations. Aucune restriction au droit de vote n'est prévue.

2 PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Les statuts du Pax Holding contiennent une limitation de vente concernant les actions de la Pax Assurance. Au total, pas plus d'un tiers des parts au capital-actions et des droits de vote à l'assemblée générale de la Pax Assurance ne peut être vendu par le Pax Holding, et cela peut uniquement se faire dans le cadre d'une convention de coopération. Les contrats de travail de la Pax Assurance ne contiennent aucune convention relative à des prises de contrôle. Sont applicables les préavis habituels sur le marché pendant lesquels les règles pour une rémunération fixe et dépendante du résultat sont valables.

RÉVISION ET POLITIQUE D'INFORMATION

1 RÉVISION INTERNE

La fonction de révision interne et les tâches ont été transférées dans leur intégralité à PricewaterhouseCoopers SA. Elle établit son rapport à l'intention du comité de révision et de risque et du président du conseil d'administration.

Le contrat avec PricewaterhouseCoopers SA peut être résilié au 31 décembre d'une année en respectant chaque fois un préavis de six mois.

2 ORGANE EXTERNE DE RÉVISION

2.1 Durée du mandat et durée du mandat du réviseur responsable

L'organe externe de révision est chaque fois élu par l'assemblée des délégués pour un an. La KPMG SA qui détient ce mandat pour l'année sous revue exerce simultanément les fonctions d'organe de révision des filiales intégralement consolidées et de réviseur des comptes consolidés. Le réviseur responsable est Oliver Windhör, partenaire à la KPMG SA.

2.2 Honoraires de révision

Les honoraires de l'organe de révision KPMG SA pour l'activité de révision se montent à CHF 504'704, TVA comprise, pour la période de référence (année précédente: CHF 520'191, TVA comprise).

2.3 Honoraires supplémentaires pour missions consultatives

Il n'y a pas eu de prestations proches de la révision (année précédente: CHF 51'696), aucune prestation supplémentaire n'a été fournie.

3 INSTRUMENTS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DES RÉVISIONS INTERNE ET EXTERNE

L'activité des révisions interne et externe est analysée et évaluée une fois par an par le comité de révision et de risque. Le respect des exigences en matière d'indépendance est vérifié en permanence.

4 POLITIQUE D'INFORMATION

Les délégués reçoivent une brève information sur l'évolution des affaires après la clôture semestrielle et en fin d'année ainsi qu'une information approfondie en même temps que le rapport de gestion lors de l'assemblée des délégués.

Des rencontres régionales des délégués sont généralement organisées tous les deux ans pour discuter des questions d'actualité qui concernent le groupe Pax. Les dernières rencontres régionales des délégués se sont tenues en 2021.

Les médias sont régulièrement informés de la marche des affaires par des communiqués de presse après la clôture annuelle.

INDEMNISATIONS

Indemnités, participations, prêts et crédits

Le système de rémunération mis en œuvre chez Pax avec ses principes généraux et critères essentiels ainsi que leur application au cours de l'exercice sont décrits dans ce qui suit. Les conditions de prêt et de crédit pour les délégués, les membres du conseil d'administration et du comité directorial ainsi que les collaborateurs sont également expliquées.

Délégués de la société coopérative

Pour la participation à l'assemblée des délégués, les délégués touchent un jeton de présence de CHF 750 ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement. Des affaires conclues avec des délégués ou des proches de ceux-ci le sont à des conditions équivalentes à celles qui seraient proposées à une tierce personne. Il existe une directive qui fixe les conditions pour la conclusion de contrats avec des délégués ou des membres de la société coopérative.

Conseil d'administration

Les principes concernant les rémunérations pour les membres du conseil d'administration sont réglés dans les statuts (article 17e): pour leur activité, les membres du conseil d'administration touchent une rémunération fixe indépendante du résultat commercial. Ils ont en outre droit au remboursement de leurs frais.

Les principes de rémunération ainsi que les différents éléments constituant la rémunération sont stipulés périodiquement et sont décrits dans un règlement de rémunération défini par le conseil d'administration. La rémunération doit être adaptée dans son ensemble et compétitive en comparaison avec celle des entreprises du même secteur économique. La réglementation doit en outre être cohérente et transparente.

L'actuel modèle de rémunération pour le conseil d'administration est représenté dans le tableau qui suit:

En CHF	Présidence	Vice-présidence	Présidence du comité de nomination et de rémunération et du comité de révision et de risque	Membre	Présidence Pax Asset Management
Honoraire annuel	250'000	80'000	80'000	60'000	30'000
Forfait pour frais	20'000	10'000	5'000	5'000	1'500

Le comité de nomination et de rémunération peut fixer une rémunération dérogatoire pour le président du conseil d'administration en tenant compte du degré d'occupation convenu.

Les montants indiqués comprennent tous les honoraires pour l'ensemble des activités du conseil d'administration du Pax Holding et de ses filiales.

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des rémunérations maximales par l'assemblée des délégués ont été introduites lors de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016.

Pour l'année 2021, le montant total des indemnités (y compris remboursement forfaitaire des frais et cotisations de l'employeur aux assurances sociales) versées au conseil d'administration portait sur CHF 807'102 (CHF 760'722 l'année précédente). Le montant concernant le Pax Holding est de CHF 154'066 (CHF 144'774 l'année précédente). La répartition se fait à la charge des entreprises contrôlées selon une clé qui tient compte des frais et des responsabilités. Aucune indemnisation n'est versée à l'avance.

Le montant des indemnités versées en 2021 peut être consulté dans le tableau qui suit.

Indemnités des membres du conseil d'administration

En CHF	Honoraires y compris frais forfaitaires	Cotisations aux assurances sociales (employeur)	Total	
			2021	2020
Daniel O. A. Rüedi Président (y compris rémunérations pour le mandat de président du CA de la Pax Asset Management SA)	301'500	21'373	322'873	322'677
Thomas R. Schönbächler Vice-président, membre du comité de révision et de risque	90'000	6'146	96'146	96'086
Beat Bühlmann Membre du comité de nomination et de rémunération	65'000	4'610	69'610	69'565
Nadja Lang Membre du comité de nomination et de rémunération	85'000	6'146	91'146	44'891
Markus Lützel Schwab Membre du comité de révision et de risque, membre du comité de nomination et de rémunération	65'000	4'610	69'610	69'669
Alice Šachová-Kleisli Présidente du comité de nomination et de rémunération	65'000	4'610	69'610	44'891
Hans Wey Président du comité de révision et de risque	85'000	3'107	88'107	88'072
Matteo Inaudi Président du comité de nomination et de rémunération	0	0	0	24'871
Total conseil d'administration	756'500	50'602	807'102	760'722

S'il existe des transactions avec des personnes proches des membres du conseil d'administration au cours de l'année sous revue, celles-ci sont indiquées dans l'annexe, chapitre 5.

Ni indemnité ou prêt à des membres actuels ou anciens des organes du groupe Pax ou à des personnes proches d'elles, ni aucune indemnité de départ n'ont été versés au cours de l'année sous revue.

En outre, aucun versement d'honoraires ou d'indemnités assimilables à des honoraires n'a été accordé ou mis en expectative. Il n'existe aucun engagement des caisses de pension vis-à-vis des membres du conseil d'administration. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du conseil d'administration.

Comité directorial

Modèle de rémunération

Les principes de rémunération pour les membres du comité directorial sont réglés dans les statuts (article 17f). Ils touchent une rémunération fixe (éventuelles prestations en nature incluses), une indemnité pour des frais forfaitaires ainsi qu'une rémunération dépendant du résultat qui peut au maximum porter sur 75 pour cent de la rémunération fixe.

Le modèle de rémunération et le montant des indemnités pour les membres du comité directorial sont examinés périodiquement et comparés à la pratique d'entreprises comparables pour garantir que le modèle de rémunération est en harmonie avec la stratégie commerciale et que le niveau d'indemnisation reste conforme au marché.

Le conseil d'administration statue tous les ans quant à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, la performance individuelle et l'indemnisation variable des membres du comité directorial. Les membres du comité directorial sont assurés dans la caisse de pension de Pax.

	Objectif	Modalité de versement
Salaire de base	Salaire pour le mandat de base de la fonction	Versement mensuel
Indemnité variable	Participation à l'atteinte des objectifs de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle	Versement annuel
Caisse de pension	Revenu adéquat pour le temps après la retraite et en cas de risque (invalidité, décès)	Contributions d'épargne et assurance de risque
Forfait pour frais	Remboursement des frais professionnels	Versement mensuel

Salaire de base

Le salaire de base est vérifié périodiquement et dépend de l'étendue, de la responsabilité et de la valeur sur le marché de la fonction concernée ainsi que du profil individuel de la personne qui occupe le poste, à savoir capacités, compétences et expérience ainsi que des résultats obtenus à ce jour.

Rémunération variable dépendant de la performance

La rémunération variable dépendant de la performance se base sur le résultat commercial et la performance individuelle. Normalement, elle est limitée à 50 pour cent du salaire de base, une indemnité supplémentaire pouvant atteindre 25 pour cent étant possible. Cela peut être le cas si les objectifs commerciaux ont été largement dépassés. Cette rémunération supplémentaire est payée seulement après trois ans et à condition que l'évolution des affaires reste positive et que le contrat de travail soit encore en vigueur à l'expiration de ces trois ans.

Les objectifs individuels à atteindre en matière de contribution et de comportement sont déterminés tous les ans. Pour le CEO, ceux-ci sont convenus avec le comité de nomination et de rémunération. Les objectifs des autres membres du comité directorial sont déterminés par le CEO qui les fait autoriser par le comité de nomination et de rémunération.

Les objectifs commerciaux à atteindre pour l'exercice suivant sont définis tous les ans dans le cadre du processus d'approbation du budget et sont approuvés par le conseil d'administration.

L'année suivante, le degré d'atteinte de l'objectif est déterminé par la commission de nomination et de rémunération. Ce degré peut aller de 70 à 120 pour cent. Si tous les objectifs de l'entreprise ont été dépassés, une indemnité complémentaire peut être accordée.

Prévoyance

Les membres du comité directorial sont assurés auprès de la Pax, Fondation collective LPP, pour la prévoyance professionnelle.

Prestations annexes

Les membres du comité directorial bénéficient d'une voiture de fonction ou d'une prime de mobilité au titre de prestations auxiliaires. Ils reçoivent également une allocation forfaitaire pour frais de représentation conformément au règlement relatif aux frais approuvé par l'administration fiscale.

Rémunérations en 2021

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des indemnités maximales par l'assemblée des délégués ont été introduites à l'occasion de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016. Pour l'exercice 2021 le montant global plafonné pour la rémunération du comité directorial s'élevait à CHF 2'823'658 (indemnités dépendant de la prestation et de la marche des affaires versées en 2022) y compris allocations telles que les allocations pour enfants et de formation, les frais forfaitaires, l'allocation de mobilité (CHF 2'775'308 année précédente).

Les charges pour la caisse de pension côté employeur ainsi que les cotisations de l'employeur aux assurances sociales pour les membres du comité directorial portent sur CHF 654'583 (année précédente: CHF 650'717).

Les montants énumérés comprennent tous les frais, honoraires et indemnités versés par le Pax Holding et les sociétés du groupe pour l'exercice 2021.

Rémunération individuelle la plus élevée

Pour le présent exercice, la rémunération individuelle totale la plus élevée revient au président du comité directorial (CEO), Peter Kappeler.

En CHF	Salaire de base	Indemnité variable ¹	Autres paiements (prestations accessoires)	Total	
				2021	2020
Salaires du comité directorial	1'762'333	892'500	168'825	2'823'658	2'775'308
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)	522'405	260'000	60'675	843'080	803'220
Assurances sociales et caisse de pension du comité directorial				654'583	650'717
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)				168'103	164'285
Total des rémunérations du comité directorial				3'478'241	3'426'025

¹ Participation au résultat de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle.

Les contrats de travail du comité directorial ne contiennent ni clause d'indemnisation de départ ni clause de sauvegarde dans le cas d'un changement de contrôle. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du comité directorial. Il n'y aura pas davantage d'attribution de titres de participation, de droits de conversion ou d'option.

Autres cadres et collaborateurs

Le modèle de rémunération pour les collaborateurs prévoit, analogiquement à celui du comité directorial, une composante de salaire fixe et une part de salaire variable dépendant des prestations. Celle-ci est fonction de l'atteinte des objectifs au niveau des objectifs de

l'entreprise, objectifs individuels à atteindre en matière de contribution et de comportement. L'atteinte des objectifs est déterminée à partir de valeurs qui sont clairement définies.

Cela permet de garantir que l'attribution de la rémunération variable repose sur des critères qui s'orientent sur l'évolution durable de l'entreprise. Le montant de la part variable du salaire dépend de l'échelon de fonction du programme de bonus et se situe entre 3 et 20 pour cent du salaire de base pour une atteinte de l'objectif de 100 pour cent. Dans la comparaison avec le marché, le système de rémunération est compétitif et transparent dans sa conception.



PLEINS FEUX SUR LA SÉCURITÉ

RAPPORT FINANCIER

PAX KONZERN

COMPTES CONSOLIDÉS 2021

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

En CHF 1'000	Commentaires	2021	2020
Primes brutes émises	2.1	715'173	712'654
Primes de réassurance cédées	2.1	-1'884	-2'089
Modification des reports de primes (brut)	2.1	2'424	2'192
Part des réassureurs à la modification des reports de primes	2.1	22	-6
Primes acquises pour le compte propre	2.1	715'735	712'751
Cas et prestations d'assurance payés (brut)	2.2	-559'686	-654'066
Modifications des réserves actuarielles (brut)	2.2	-121'286	-39'935
Part des réassureurs aux charges liées aux cas et prestations d'assurance	2.2	2'022	3'588
Prestations d'assurance pour le compte propre		-678'950	-690'413
Primes brutes émises pour le compte et au risque de tiers	2.1	96'645	84'527
Modification des reports de primes pour le compte et au risque de tiers		42	89
Cas et prestations d'assurance payés pour le compte et au risque de tiers	2.3	-103'951	-87'601
Modification des reports pour le compte et au risque de tiers		-188'312	-41'143
Résultat des opérations d'assurance pour le compte et au risque de tiers		-195'576	-44'128
Frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance (brut)	2.4	-132'625	-118'869
Produit provenant des placements de capitaux	2.5	130'108	130'201
Bénéfices et pertes sur placements de capitaux	2.5	-26'112	-19'984
Charges liées à la gestion des placements de capitaux	2.5	-15'228	-16'299
Résultats des placements de capitaux pour le compte propre		88'768	93'918
Résultat des placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers		215'459	62'260
Autres produits	2.6	15'340	13'522
Autres charges	2.7	-12'142	-10'563
Résultat des activités opérationnelles		16'009	18'478
Résultat extraordinaire		4	0
Résultat avant impôts		16'013	18'478
Impôts sur le revenu	2.8	-2'705	-3'286
Bénéfice annuel		13'308	15'192

BILAN CONSOLIDÉ

Actifs

En CHF 1'000	Commentaires	31.12.2021	31.12.2020
Placements de capitaux	4.1	7'244'994	6'971'092
Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers	4.2	1'634'275	1'444'877
Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur	4.3	8'401	8'401
Immobilisations corporelles	4.4	287	121
Total de l'actif immobilisé		8'887'957	8'424'491
Parts des réassureurs aux réserves actuarielles	4.5	4'339	6'376
Créances	4.6	32'659	33'452
Créances vis-à-vis de sociétés associées		1	0
Liquidités		212'424	281'857
Actifs de régularisation	4.7	42'444	45'923
Total de l'actif circulant		291'867	367'608
Total actifs		9'179'824	8'792'099

Passifs

En CHF 1'000	Commentaires	31.12.2021	31.12.2020
Provisions actuarielles (brut)	4.8	6'624'660	6'487'382
Réserves actuarielles pour le compte et au risque de tiers		1'628'705	1'441'393
Réserves non actuarielles (financières)	4.9	73'157	65'227
Engagements financiers	4.1	6'669	8'653
Autres engagements	4.10	125'520	123'962
Passifs de régularisation		11'469	10'272
Total engagements		8'470'180	8'136'889
Réserves de capitaux		50'000	50'000
Réserves de réévaluation		241'375	200'249
Réserves de bénéfice		404'961	389'769
Bénéfice annuel		13'308	15'192
Total du capital propre		709'644	655'210
Total passifs		9'179'824	8'792'099

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En CHF 1'000	Commentaires	2021	2020
Bénéfice annuel avant minorités		13'308	15'192
Amortissement sur immobilisations corporelles	2.7	74	86
Bénéfices résultant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	2.6	0	-27
Participation au résultat organisations associées		9'305	4'054
Revalorisation sur placements de capitaux		-26'091	-15'701
Amortissement sur placements de capitaux		33'482	61'295
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux		18'720	-25'610
ACHAT ET VENTE DE PLACEMENTS DE CAPITAUX			
+/- Immeubles de rapport		-93'838	3'900
+/- Titres à revenu fixe		-35'740	-19'745
+/- Prêts		0	7'000
+/- Hypothèques		-68'866	-22'680
+/- Actions		-14'820	-38'311
+/- Dérivés		-31'673	55'838
+/- Dépôts à termes		-20'000	50'000
+/- Autres placements		61'626	-92'387
+/- Prêts sur polices		147	482
+/- Autres investissements financiers		-0	17
+/- Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers	4.2	-91'702	-233'702
Modification des impôts latents	2.8	1'891	2'285
Augmentation et diminution (modification nette) autres éléments			
+/- Modification de la part des réassureurs aux réserves actuarielles		2'038	1'023
+/- Modification des créances		793	3'727
+/- Modification des créances envers les sociétés associées		-1	0
+/- Modification des actifs de régularisation		3'478	14'660
+/- Modification des provisions actuarielles (brut)		92'294	619
+/- Modification des réserves actuarielles pour le compte et au risque de tiers		89'618	228'331
+/- Modification des provisions (financières) non actuarielles sans impôts latents		-263	875
+/- Modification des engagements financiers		-1'984	-5'846
+/- Modification des autres engagements		1'557	-42'594
+/- Modification des passifs de régularisation		1'197	-2'487
Flux de fonds de l'activité d'exploitation		-55'450	-49'705
Report à la page suivante		-55'450	-49'705

En CHF 1'000	Commentaires	2021	2020
Report de la page précédente		-55'450	-49'705
ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Achat/vente des immobilisations corporelles		-240	42
Achat des participations		-13'743	-8'094
Flux de fonds de l'activité d'investissement		-13'983	-8'052
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT			
Amortissement d'engagements à long terme		0	-15'000
Flux de fonds de l'activité de financement		0	-15'000
Modification du fonds liquidités		-69'433	-72'758
Montant initial du fonds liquidités		281'857	354'615
Montant final du fonds liquidités		212'424	281'857

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL PROPRE

En CHF 1'000	Réserves de capitaux	Réserves de réévaluation	Réserves de bénéfice, bénéfice annuel inclus	Total du capital propre
2021				
État au 1.1.2021	50'000	200'249	404'961	655'210
Bénéfice annuel	0	0	13'308	13'308
Modification des réserves de réévaluation	0	41'126	0	41'126
État au 31.12.2021	50'000	241'375	418'269	709'644
2020				
État au 1.1.2020	50'000	181'690	389'769	621'459
Bénéfice annuel	0	0	15'192	15'192
Modification des réserves de réévaluation	0	18'559	0	18'559
État au 31.12.2020	50'000	200'249	404'961	655'210

Le Pax Holding est organisé en tant que société coopérative selon la législation suisse et ne détient ni capital sous forme de parts sociales ni capital de dotation. Les réserves ouvertes figurant dans la clôture individuelle du Holding sont contenues dans les comptes consolidés du groupe Pax, dans les réserves de bénéfices.

La réserve de réévaluation brute par catégorie de placement, déduction faite des droits latents des preneurs/preneuses d'assurance dans la prévoyance professionnelle et après prise en compte des impôts latents, a évolué comme suit:

En CHF 1'000	Réserves de réévaluation au 1.1.	Modification avec effet sur le capital propre	Changement avec effet sur le résultat	Réserves de réévaluation au 31.12.
2021				
Immeubles de rapport	293'797	18'003	0	311'800
Actions	71'984	63'675	-6'845	128'813
Autres placements	8'091	14'390	-2	22'481
Total réserves de réévaluation brutes	373'872	96'068	-6'847	463'094
Excédents latents prévoyance professionnelle	-134'310	-41'792	0	-176'102
Impôts latents	-39'313	-6'303	0	-45'617
Total réserves de réévaluation nettes	200'249	47'973	-6'847	241'375
2020				
Immeubles de rapport	272'880	21'959	-1'042	293'797
Actions	65'959	10'219	-4'195	71'984
Autres placements	0	8'091	0	8'091
Total réserves de réévaluation brutes	338'839	40'269	-5'237	373'872
Excédents latents prévoyance professionnelle	-120'879	-13'431	0	-134'310
Impôts latents	-36'270	-3'043	0	-39'313
Total réserves de réévaluation nettes	181'690	23'796	-5'237	200'249

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 BASES ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

1.1 Principes de présentation des comptes

Les comptes consolidés du Pax Holding (société coopérative), Bâle, ont été établis en conformité avec les normes comptables Swiss GAAP RPC.

Pour les comptes consolidés, la nouvelle recommandation Swiss GAAP RPC 40 «Présentation des comptes des compagnies d'assurance», spécifique à la branche et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, retient particulièrement l'attention. Elle remplace la recommandation préalable Swiss GAAP RPC 14, les valeurs de l'année précédente ont été adaptées en conséquence. Le résultat de l'année précédente et le capital propre affiché au 31 décembre 2020 n'ont pas changé.

La clôture de l'exercice du groupe doit refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view) du groupe Pax et prend de ce fait en compte l'ensemble des sociétés appartenant au groupe comme une unité.

1.2 Principes de consolidation

La présente clôture consolidée est basée sur les clôtures individuelles des sociétés qui appartiennent au groupe Pax.

Les actifs et passifs internes au Konzern dans chacun des comptes annuels ainsi que les charges et les produits résultant de transactions internes au Konzern sont éliminés. La consolidation du capital est effectuée selon la méthode «purchase» anglo-saxonne, ce qui signifie que l'on trouve, en face de la valeur comptable de participation de la société mère, le prorata au capital propre de la filiale au moment de l'acquisition ou de la première consolidation. Les sociétés acquises dans le courant de l'année sont réévaluées à la date d'acquisition selon des principes standardisés du Konzern et consolidées à partir de ce jour déterminant.

Il est tenu compte de sociétés auxquelles le Pax Holding participe directement ou indirectement à raison de plus de 50 pour cent selon la méthode de la consolidation intégrale, c'est-à-dire que les positions du compte annuel sont consolidées à 100 pour cent.

Les entreprises associées sont prises en compte au prorata selon la méthode de mise en équivalence, un éventuel goodwill est désormais amorti dans les cinq ans.

Périmètre de consolidation

Font partie du périmètre de consolidation le Pax Holding (société coopérative), Bâle, ainsi que les filiales suivantes:

		31.12.2021	31.12.2020
	Capital de base en CHF 1'000	Taux de participation	Taux de participation
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle ¹	120'000	100.00%	100.00%
Creadi SA, Bâle ¹	4'000	100.00%	100.00%
Pax Asset Management SA, Bâle ¹	1'500	100.00%	100.00%
Simpego Assurances SA, Zurich société associée ^{1/2}	34'710	49.15%	48.81%

¹ Détenue par le Pax Holding (société coopérative), Bâle

² Participation portée à 49.15% par augmentation de capital et acquisition d'actions

Date de clôture

Les comptes consolidés sont clôturés uniformément au 31 décembre et sont basés sur les clôtures individuelles vérifiées de toutes les sociétés du groupe.

Structure du groupe

La structure du groupe a changé comme suit en 2021. Le capital-actions de la Simpego Assurances SA a été augmenté pour atteindre 34.7 millions de CHF, le Pax Holding (société coopérative) y ayant participé a ainsi augmenté sa part à 49.15 pour cent.

Transactions avec des personnes proches

Sont considérées comme personnes proches (morales et juridiques) celles qui peuvent fortement influencer directement ou indirectement sur des décisions financières ou opérationnelles de l'organisation. Les organisations contrôlées, directement ou indirectement, de façon déterminante par les mêmes personnes sont également considérées comme proches.

Sont notamment désignés comme personnes proches les membres du comité directorial et des conseils d'administration des sociétés du groupe Pax ainsi que des institutions de prévoyance.

1.3 Conversion de devises étrangères

Le groupe Pax travaille exclusivement sur le territoire suisse. Des comptes du bilan libellés en devise étrangère sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Une grande partie des devises est couverte au moyen d'opérations à terme sur devises. Les cours appliqués à la fin de l'année étaient les suivants:

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
EUR	1.036	1.082
GBP	n/a	1.208
USD	0.911	0.884

Les risques de variation des taux sont couverts essentiellement par des opérations à terme sur devises.

1.4 Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation les plus importants sont expliqués ci-après:

Bases d'évaluation

L'évaluation des actifs et passifs de toutes les sociétés consolidées se fait selon des critères unifiés. Les pertes de valeur par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées avec effet sur le résultat au moment où elles se produisent.

Immeubles de rapport

Concernant les immeubles de rapport, il s'agit de biens qui sont chaque fois portés au bilan à leur valeur de marché après la première prise en compte à leur valeur d'acquisition. La valeur de marché est calculée pour la totalité du portefeuille selon la méthode DCF (discounted cash flow) et est examinée chaque année par des experts externes. Des écarts entre les valeurs internes et externes obtenues sont systématiquement analysés par immeuble. Si la valeur obtenue au niveau externe est nettement inférieure à la valeur interne, c'est la valeur externe qui est reprise dans les comptes consolidés.

La méthode DCF est considérée comme appropriée étant donné qu'elle prévoit notamment les recettes et les dépenses et les représente pour chaque objet individuellement.

L'évaluation DCF des biens immobiliers des opérations d'assurance est effectuée au moyen de la méthode DCF selon CIFI et tient compte d'une notation des biens-fonds (pour parvenir à une stratégie générale par objet immobilier), de futurs flux de trésorerie estimés, d'investissements (Capex) et d'un taux d'escompte.

Sur le modèle des règles prudentielles applicables aux compagnies d'assurance, l'ensemble du portefeuille immobilier est entièrement évalué par des experts externes sur une période de dix ans.

La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché plus élevée est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur de marché tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

L'immeuble du siège social, essentiellement à usage propre, apparaît comme placement immobilier dans les placements de capitaux. La valeur locative imputée, conforme au marché, est examinée tous les ans.

Immeubles de rapport en construction

Il s'agit là de biens prévus pour être intégrés dans le portefeuille propre. Ils sont évalués au maximum à leur valeur d'acquisition ou de fabrication. Des dévalorisations sont réévaluées. Des pertes de valeur apparaissant pendant la phase de construction sont réévaluées avec effet sur le résultat. Une fois la construction achevée, ces biens sont intégrés dans le portefeuille et ensuite maintenus à la valeur marchande.

Participations y compris goodwill sur des participations

Les participations de 20 à moins de 50 pour cent sont prises en compte au prorata en tant qu'organisations associées (méthode de mise en équivalence). Un goodwill a été payé lors de l'acquisition des parts de la Simpego Assurances SA (auparavant: Dextra Assurance SA). Il s'agit de la différence entre le prix d'acquisition et la valeur patrimoniale au prorata au moment de l'acquisition. Le goodwill est amorti dans les cinq ans.

Titres à revenu fixe

Ces titres sont portés au bilan selon la méthode linéaire amortized cost. Les amortissements linéaires résultant de l'application de cette méthode sont saisis avec effet sur le résultat. Des dévalorisations perceptibles durables pour des raisons de solvabilité sont prises en compte par la saisie d'ajustements individuels. Les intérêts courus sont saisis en tant qu'actifs de régularisation pour la période concernée.

Prêts, hypothèques

Ces placements sont des placements à taux fixe avec des échéances fixes qui sont portés au bilan selon la méthode linéaire amortized cost. Des ajustements de valeur individuels sont saisis si nécessaire.

Actions

Il s'agit là, en général, de titres cotés en Bourse qui sont portés au bilan à la valeur de marché de la date du bilan. La différence positive entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Celle-ci est inscrite avec effet sur le résultat en cas de vente. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur de marché tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur

d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

Dérivés

Des puts sont utilisés à des fins de couverture, des calls pour l'optimisation. Des contrats à termes sur indice boursier sont utilisés ponctuellement. Ces placements sont évalués à des valeurs proches du marché, au cours de la Bourse lorsque cela est possible.

Autres placements

Le groupe Pax utilise des placements collectifs et des placements alternatifs. Ces derniers comprennent les Private Debts, les investissements dans les infrastructures en Suisse et en Europe, les Insurance Linked Securities et les investissements indirects dans l'immobilier en Europe. L'évaluation est effectuée à la valeur marchande.

Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers

Il s'agit de placements de capitaux détenus comme garantie pour des produits d'assurance liés à des fonds. Les preneurs d'assurance qui détiennent des produits de ce genre participent au bénéfice ou à la modification de valeur de ces placements de capitaux à leur propre risque.

L'évaluation au bilan de ces placements en capitaux est effectuée aux valeurs de marché. Des plus-values et des moins-values résultant de l'évaluation sont neutralisées par des modifications correspondantes des provisions actuarielles appartenant à cette catégorie de placements. Elles ne modifient ni les réserves de réévaluation, ni le bénéfice annuel.

Immobilisations corporelles

Celles-ci sont inscrites à l'actif à partir d'un montant de CHF 5'000 et amorties linéairement sur une durée d'utilisation de cinq ans. La valeur réalisable est vérifiée lors de chaque clôture.

Frais de conclusion

Ces frais, qui apparaissent au moment de la conclusion de nouveaux contrats d'assurance ou du renouvellement de contrats d'assurance, sont saisis directement

à la charge du compte de profits et pertes et ne sont pas portés à l'actif.

Créances

Les créances comprennent aussi bien les avoirs provenant des opérations d'assurance que les autres créances; elles sont évaluées à la valeur nominale. D'éventuelles dévalorisations sont prises en compte par la constitution d'un ducroire.

Liquidités

Les liquidités constituent la base du tableau de financement et comprennent les avoirs en caisse librement disponibles ainsi que les avoirs postaux et bancaires. L'évaluation est effectuée aux valeurs nominales.

Provisions actuarielles

Celles-ci représentent des obligations vis-à-vis des preneuses / preneurs d'assurance. Elles sont fondamentalement évaluées sur la base de chaque contrat d'assurance. Les prescriptions et usages suisses ainsi que les plans d'exploitation approuvés constituent la base pour les calculs. Des bases et méthodes spécifiques sont appliquées selon les branches, à savoir la prévoyance privée et la prévoyance professionnelle.

Les provisions pour les cas d'assurance en suspens – également provisions pour sinistres à régler – correspondent aux versements non escomptés attendus dans un proche avenir. Dans ce cas, leur montant tout comme leur date de versement peuvent être encore inconnus. Les provisions pour sinistres sont régulièrement examinées et, le cas échéant, adaptées notamment en ce qui concerne la méthode d'évaluation.

Réserve mathématique

Pour la plupart des produits d'assurance, les réserves mathématiques correspondent aux flux de paiement, escomptés du taux d'intérêt technique correspondant, constitués à partir de la différence entre les versements à venir aux assurés (prestations d'assurance) et les paiements à venir des assurés (primes). Les bases biométriques (mortalité, probabilité d'invalidité et autres probabilités d'exclusion) sont dans ce cas prises en compte (méthode prospective). En ce qui concerne les avoirs de vieillesse dans la prévoyance professionnelle ainsi que les produits de capitaux flexibles et les

produits liés à des fonds dans la prévoyance privée, les réserves mathématiques correspondent aux avoirs accumulés des assurés (méthode rétrospective).

Lorsque les bases de calcul tarifaires pour le calcul individuel des engagements ne semblent plus suffisantes, des renforcements sont calculés avec des bases biométriques et des taux d'actualisation prudents. Plutôt que pour des contrats individuels, ces calculs peuvent être effectués pour des portefeuilles partiels appropriés.

Les bases biométriques sont déterminées en se fondant sur les tables de 2^e ordre de l'ASA, à partir de l'expérience de Pax. Pour certains petits portefeuilles partiels, qui ne constituent pas une base suffisante pour les évaluations statistiques, l'expérience de l'ASA est mise à profit en tout ou partie. Les taux d'annulation sont modélisés selon les tables d'annulation actuelles comme pour le SST.

Différents taux d'intérêt sont appliqués pour les escomptes des provisions: un taux d'intérêt pour la prévoyance professionnelle, un pour les assurances de rentes dans la prévoyance privée et un pour les autres assurances dans la prévoyance privée. Aucune distinction n'est alors faite entre devises. L'allocation d'actifs actuelle, les hypothèses de rendement des différentes catégories d'actifs et les hypothèses de réinvestissements futurs déduites des courbes de taux actuelles constituent la base de ce calcul. Le taux d'escompte pondéré effectif est de 1.03 pour cent dans la prévoyance professionnelle (sans les avoirs de vieillesse) et de 1.14 pour cent dans la prévoyance privée.

Afin d'atteindre un niveau de sécurité suffisant en ce qui concerne les réserves actuarielles, nous poursuivons une approche globale chez Pax. Un processus mène à une sécurité suffisante. Les principes et les paramètres pour le calcul des provisions du plan d'exploitation sont définis chaque année par l'actuaire responsable, présentés au comité des réserves et, le cas échéant, explicités. Le calcul des vecteurs de rendement est coordonné avec la gestion des actifs. L'étape suivante consiste à comparer les provisions prévues dans le plan d'exploitation avec les provisions suffisantes selon la directive FSA ou avec ses scénarios minimaux. Les provisions seront au moins portées à ces niveaux.

Les résultats des calculs sont à leur tour explicités au comité des réserves. Le comité directeur est informé des réunions du comité des réserves. Dans ce sens, «suffisant» va au-delà de ce que la directive FSA entend par «provisions suffisantes». Pour tenir compte des incertitudes et de la volatilité inhérentes aux activités d'assurance, il existe un fonds de compensation des risques. Celui-ci est prévu dans le plan d'exploitation et apparaît dans les provisions techniques. Il n'existe pas d'autres provisions de fluctuation et de sécurité au sens plus strict.

Report de primes

Les primes sont payées à l'avance, les prestations à terme échu. La régularisation des primes déjà encaissées mais concernant des périodes futures s'effectue au jour précis. La réserve mathématique statutaire évalue les futures obligations actuarielles sur la base de principes de calcul tarifaires.

Provision pour prestations d'assurance

Les provisions pour les cas d'assurance en suspens – également provisions pour sinistres à régler – correspondent aux versements non escomptés attendus dans un proche avenir. Dans ce cas, leur montant tout comme leur date de versement peuvent être encore inconnus.

Les provisions pour sinistres sont régulièrement examinées et, le cas échéant, adaptées, notamment en ce qui concerne la méthode d'évaluation. Les réserves IBNR sont calculées de manière forfaitaire sur la base des primes de risque conformément au plan d'exploitation. Les provisions statutaires pour sinistres couvrent notamment le dommage maximal d'un possible événement extrême dans la prévoyance privée. Ces provisions pour sinistres sont des estimations «best estimate».

Dans la prévoyance professionnelle, une provision est en outre constituée pour les possibles pertes résultant de la vente de placements lors d'une vague de résiliation en cas de hausse soudaine des taux d'intérêt.

Provisions pour la participation future aux excédents

Les preneurs d'assurance participent au produit réalisé chaque année grâce aux opérations d'assurance sur la vie. Cette participation prend la forme d'attributions

à la réserve pour la participation future aux excédents. Les montants attribués à cette réserve sont distribués aux preneuses/preneurs d'assurance dans les années qui suivent sur la base de dispositions légales et/ou contractuelles.

Excédents latents

Ces excédents latents se fondent sur les plus-values résultant d'une évaluation différente des placements de capitaux dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Ces plus-values résultent d'approches différentes entre établissement des comptes consolidés et comptes selon le droit commercial. Elles peuvent tout autant avoir un effet sur le résultat qu'être sans effet sur le résultat de la réserve de réévaluation. Sur ces différences de valeur inscrites au bilan, 90 pour cent, ce qui correspond à la quote-part de distribution (legal quote), sont chaque fois attribués aux assurés en tant que futurs droits potentiels. Elles ne se sont pas encore produites et ont de ce fait un caractère latent. Elles ne peuvent par conséquent pas non plus être distribuées.

Autres engagements

Ce poste comprend des engagements qui pourront, dans les années à venir, être compensés avec des créances de primes ou des commissions telles que primes payées par avance ou dépôts de primes. Ceux-ci n'entraînent de ce fait aucune sortie directe de fonds. Cette position comprend également des engagements de paiement pour des cas de prestations non encore réglés, mais comptabilisés.

Provisions (financières) non actuarielles

Il s'agit là, d'une part, de provisions pour des engagements incertains, mais pouvant être estimés, qui résultent d'événements passés n'appartenant pas aux opérations d'assurance. D'autre part, la provision pour les créances irrécouvrables des opérations de la prévoyance professionnelle y est également comprise. Le montant de ces provisions correspond à l'estimation des sorties futures de fonds. La provision pour les impôts latents est également affichée dans cette position.

Actifs/passifs de régularisation

Les délimitations de compte servent à saisir les charges et les produits pour chaque exercice. Du côté actif, elles englobent essentiellement des intérêts courus régularisés sur les titres à intérêt fixe, du côté passif la délimitation de prestations de tiers non encore comptabilisées, de frais de personnel et d'impôts dus.

Impôts

Les impôts courants sur le capital et le revenu sont saisis avec effet sur le résultat. Les impôts dus à court terme figurent dans les passifs de régularisation. Des économies d'impôts possibles sur la base de reports de pertes existants sont prises en compte lorsque leur réalisation dans les années à venir semble probable. Des impôts latents apparaissant au niveau du Konzern en raison d'applications d'évaluation différentes sont délimités au taux d'imposition attendu. Dans la présente clôture consolidée, le taux d'imposition pour les impôts latents est de 14.8 pour cent (année précédente: 15.1 pour cent) pour la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA active dans les opérations d'assurance.

Prévoyance en faveur du personnel

Les collaborateurs du groupe Pax sont affiliés à une institution de prévoyance conformément à la législation suisse (Pax, Fondation collective LPP). Cette prévoyance est financée grâce aux cotisations annuelles des salariés et de l'employeur. Ces dernières sont saisies dans les frais de personnel du compte de profits et pertes pour l'exercice concerné. Des prestations de retraite ainsi que d'invalidité et de décès sont accordées conformément aux règlements de prévoyance.

1.5 Estimations et hypothèses

Lorsque les comptes consolidés sont établis en conformité avec Swiss GAAP RPC, des estimations et des hypothèses doivent être établies qui pourraient influencer sur les postes figurant au bilan et au compte de profits et pertes ainsi que sur leur présentation en annexe. Ces estimations et hypothèses s'appuient sur des connaissances tirées du passé. Elles sont régulièrement examinées et recoupées avec la situation actuelle. Les valeurs futures réelles peuvent malgré tout s'écarter de ces estimations. Les hypothèses et estimations les plus importantes concernent les provisions actuarielles, les immeubles en biens propres et les impôts latents.

2 COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

2.1 Primes acquises pour le compte propre

En CHF 1'000	2021			2020		
	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre
PRIMES						
Prévoyance privée	279'159	-813	278'346	267'231	-915	266'316
Prévoyance professionnelle	435'761	-1'071	434'690	445'182	-1'174	444'008
Autres affaires	253	0	253	240	0	240
Total	715'173	-1'884	713'289	712'654	-2'089	710'565
MODIFICATION DES REPORTS DE PRIMES						
Prévoyance privée	2'423	22	2'445	2'191	-6	2'185
Autres affaires	1	0	1	1	0	1
Total	2'424	22	2'446	2'192	-6	2'186
PRIMES ACQUISES POUR LE COMPTE PROPRE						
Prévoyance privée	281'582	-791	280'791	269'422	-921	268'501
Prévoyance professionnelle	435'761	-1'071	434'690	445'182	-1'174	444'008
Autres affaires	254	0	254	241	0	241
Total	717'597	-1'862	715'735	714'846	-2'095	712'751

Avec les primes d'assurance-vie liée à des participations de KCHF 96'645 (année précédente: KCHF 84'527), les primes brutes s'élèvent au total à KCHF 811'818 (année précédente: KCHF 797'181). Selon le mode de paiement, ces primes brutes sont réparties comme suit:

En CHF 1'000	2021		2020	
				Changement par rapport à l'année précédente
PRIMES PÉRIODIQUES				
Prévoyance privée	276'443	266'534	3.7%	
Prévoyance professionnelle	223'392	224'414	-0.5%	
Activité vie liée à des participations	78'907	75'122	5.0%	
Autres affaires	253	240	5.5%	
	578'995	566'310	2.2%	
PRIMES UNIQUES				
Prévoyance privée	2'716	697	289.4%	
Prévoyance professionnelle	212'369	220'768	-3.8%	
Activité vie liée à des participations	17'738	9'406	88.6%	
	232'823	230'871	0.8%	
Total primes brutes	811'818	797'181	1.8%	

2.2 Prestations d'assurance pour le compte propre

En CHF 1'000	2021			2020		
	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre
PRESTATIONS D'ASSURANCE NETTES VERSÉES						
Cas de décès	-22'428	1'363	-21'065	-19'047	3'210	-15'837
Échéances	-130'946	0	-130'946	-124'452	0	-124'452
Rentes de vieillesse et de survivants	-77'520	0	-77'520	-76'003	0	-76'003
Invalidité	-34'824	819	-34'005	-39'359	945	-38'414
Assurance maladie	-183	0	-183	-190	0	-190
Indemnités pour annulations de contrats/départs	-293'785	1'900	-291'885	-395'015	450	-394'565
Total	-559'686	4'082	-555'604	-654'066	4'605	-649'461
MODIFICATION DES RÉSERVES ACTUARIELLES						
Provisions pour prestations d'assurance	-102'386	-1'063	-103'449	-17'211	-760	-17'971
Réserve mathématique	-1'776	-997	-2'773	-3'558	-257	-3'815
Provisions pour parts d'excédents créditées des preneurs d'assurance	-15'207	0	-15'207	-15'945	0	-15'945
Provisions pour futures participations aux excédents	-1'917	0	-1'917	-3'221	0	-3'221
Total	-121'286	-2'060	-123'346	-39'935	-1'017	-40'952
Part réassureurs aux charges liées aux cas et prestations d'assurance		2'022			3'588	

2.3 Cas et prestations d'assurance payés pour le compte et au risque de tiers

En CHF 1'000	2021		2020	
				Changement par rapport à l'année précédente
Cas de décès	-3'710	-4'069	-8.8%	
Échéances	-51'179	-41'024	24.8%	
Annulations de contrats	-49'062	-42'508	15.4%	
Total	-103'951	-87'601	18.7%	

2.4 Frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance (brut)

En CHF 1'000	2021	2020	
			Changement par rapport à l'année précédente
CHARGES TECHNIQUES SELON LES SECTEURS DE FONCTION			
Distribution	-67'493	-52'783	27.9%
Charges de personnel service interne	-39'511	-39'218	0.7%
Charges de matériel service interne	-25'621	-26'868	-4.6%
Total service interne	-65'132	-66'086	-1.4%
Total	-132'625	-118'869	11.6%

Les charges techniques sont à notre propre charge; ils comprennent, en plus des frais de personnel, surtout les charges de commissions pour la distribution. Les

charges de matériel contiennent les frais pour l'informatique, la télécommunication, le marketing, l'infrastructure et l'administration.

2.5 Résultat des placements de capitaux pour le compte propre

En CHF 1'000	2021			2020		
	Produit provenant des placements de capitaux	Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux	Résultat des placements de capitaux	Produit provenant des placements de capitaux	Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux	Résultat des placements de capitaux
Immeubles de rapport	53'536	-18'669	34'867	52'364	-3'010	49'354
Participations	-9'305	-1'426	-10'731	-4'054	-1'324	-5'378
Titres à revenu fixe	55'390	4'529	59'920	58'904	-51'361	7'543
Prêts	7'676	0	7'676	7'955	0	7'955
Hypothèques	2'234	31	2'265	1'931	1	1'932
Actions	13'544	17'412	30'956	11'280	-2'928	8'352
Dérivés	0	-32'171	-32'171	0	44'951	44'951
Dépôts à termes	-85	0	-85	-84	0	-84
Autres placements	7'484	4'181	11'665	2'440	-6'313	-3'873
Prêts sur police	23	0	23	55	0	55
Autres placements financiers	-389	0	-389	-590	0	-590
Total	130'108	-26'112	103'996	130'201	-19'984	110'216

Le total des bénéfices et pertes réalisées de 26.1 millions de CHF (année précédente: 20.0 millions de CHF) est représenté dans le tableau des flux de trésorerie par type de résultat. Ce chiffre résulte, entre autres, de mesures de couverture de change qui servent à atténuer les risques dans le secteur des placements.

Les bénéfices et les pertes comprennent également le résultat des mesures de couverture de change et des cours des actions qui servent à atténuer les risques

dans les opérations de placement. Les bénéfices et pertes sur les placements et les dérivés se neutralisent en grande partie pour les positions couvertes (net).

En CHF 1'000	2021	2020	
			Changement par rapport à l'année précédente
CHARGES POUR LA GESTION DES PLACEMENTS DE CAPITAUX			
Immeubles de rapport	-12'564	-14'238	-11.8%
Autres placements	-2'664	-2'061	29.3%
Total	-15'228	-16'299	-6.6%

En ce qui concerne les immeubles de rapport, la majeure partie est consacrée à l'entretien et aux

rénovations, les frais d'administration des autres placements comprennent les frais, taxes et impôts.

2.6 Autre produit

En CHF 1'000	2021	2020	
			Changement par rapport à l'année précédente
AUTRE PRODUIT			
Bénéfices résultant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	0	27	100.0%
Produits des intérêts et commissions	15'225	13'495	12.8%
Autre produit	115	0	100.0%
Total	15'340	13'522	13.4%

2.7 Autres charges

En CHF 1'000	2021	2020	
			Changement par rapport à l'année précédente
AUTRES CHARGES			
Frais d'intérêts	-1'763	-3'848	-54.2%
Dépenses de personnel autres opérations	-4'768	-3'506	36.0%
Frais de gestion autres opérations	-4'774	-2'300	107.6%
Amortissement des immobilisations corporelles	-74	-86	-14.6%
Autres charges	-763	-823	-7.3%
Total	-12'142	-10'563	14.9%

2.8 Impôts sur les bénéfices

En CHF 1'000	2021	2020	
			Changement par rapport à l'année précédente
Impôts sur les bénéfices	-814	-1'001	-18.6%
Changement des impôts latents	-1'891	-2'285	-17.3%
Total	-2'705	-3'286	-17.7%

De possibles prétentions fiscales ne sont pas activées

3 COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

En CHF 1'000	2021			2020		
	Opérations de prévoyance	Autres opérations	Total	Opérations de prévoyance	Autres opérations	Total
Primes brutes émises	714'920	253	715'173	712'413	240	712'654
Primes de réassurance cédées	-1'884	0	-1'884	-2'089	0	-2'089
Modification des reports de primes (brut)	2'423	1	2'424	2'191	1	2'192
Part réassureurs à la modification des reports de primes	22	0	22	-6	0	-6
Primes acquises pour le compte propre	715'481	254	715'735	712'510	241	712'751
Cas et prestations d'assurance payés (brut)	-559'686	0	-559'686	-654'066	0	-654'066
Modifications des réserves actuarielles (brut)	-121'286	0	-121'286	-39'935	0	-39'935
Part réassureurs aux charges liées aux cas et prestations d'assurance	2'022	0	2'022	3'588	0	3'588
Prestations d'assurance pour le compte propre	-678'950	0	-678'950	-690'413	0	-690'413
Primes brutes émises pour le compte et au risque de tiers	96'645	0	96'645	84'527	0	84'527
Modification des reports de primes pour le compte et au risque de tiers	42	0	42	89	0	89
Cas et prestations d'assurance payés pour le compte et au risque de tiers	-103'951	0	-103'951	-87'601	0	-87'601
Modifications des reports pour le compte et au risque de tiers	-188'312	0	-188'312	-41'143	0	-41'143
Résultat des opérations d'assurance pour le compte et au risque de tiers	-195'576	0	-195'576	-44'128	0	-44'128
Frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance (brut)	-132'625	0	-132'625	-118'869	0	-118'869
Produit provenant des placements de capitaux	138'535	-8'427	130'108	133'326	-3'125	130'201
Bénéfices et pertes sur placements de capitaux	-29'094	2'982	-26'112	-16'824	-3'160	-19'984
Charges liés à la gestion des placements de capitaux	-15'212	-16	-15'228	-16'275	-24	-16'299
Résultats des placements de capitaux pour le compte propre	94'229	-5'461	88'768	100'227	-6'309	93'918
Résultat des placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers	215'459	0	215'459	62'260	0	62'260
Autres produits	1'565	13'775	15'340	7'767	5'755	13'522
Autres charges	-2'620	-9'522	-12'142	-3'012	-7'551	-10'563
Résultat des activités opérationnelles	16'963	-954	16'009	26'342	-7'864	18'478
Résultat extraordinaire	0	4	4	0	0	0
Résultat avant impôts	16'963	-950	16'013	26'342	-7'864	18'478
Impôts sur le revenu	-2'057	-648	-2'705	-2'948	-338	-3'286
Bénéfice annuel	14'906	-1'598	13'308	23'395	-8'203	15'192

Les prévoyances privée et professionnelle sont exploitées par la Pax Assurance et sont présentées dans le segment «Opérations de prévoyance».

Les autres opérations comprennent les contributions provenant du Pax Holding, de la Pax Asset Management SA, de la Creadi AG et de la Simpego Assurances SA (assurance choses).

Les placements de capitaux par segments, hormis les placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers, se répartissent comme suit:

En CHF 1'000	2021			2020		
	Opérations de prévoyance	Autres opérations	Total	Opérations de prévoyance	Autres opérations	Total
Placements de capitaux par segments	7'188'727	56'266	7'244'994	6'921'334	49'758	6'971'092

Les réserves actuarielles concernent uniquement les opérations de prévoyance.

4 COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

4.1 Placements de capitaux

Les placements de capitaux pour le compte propre se répartissent sur les catégories de placement suivantes:

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020	Changement par rapport à l'année précédente
Immeubles de rapport	1'286'753	1'190'419	8.1%
Participations	18'106	15'094	20.0%
Titres à revenu fixe	4'554'762	4'514'492	0.9%
Prêts	468'000	468'000	0.0%
Hypothèques	208'736	139'845	49.3%
Actions	469'636	380'540	23.4%
Dérivés	8'845	9'343	-5.3%
Dépôts à termes	20'000	0	100.0%
Autres placements	207'601	250'658	-17.2%
Prêts sur polices	2'534	2'681	-5.5%
Autres placements financiers	20	20	1.7%
Total	7'244'994	6'971'092	3.9%

a) Immeubles de rapport

Les immeubles de rapport évalués selon la méthode DCF ont évolué comme suit comparés à l'année précédente:

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020
VALEURS MARCHANDES		
État au 1^{er} janvier	1'190'419	1'175'316
Entrées	93'818	4'287
Sorties	0	-7'811
Modifications de valeur	2'517	18'627
État au 31 décembre	1'286'753	1'190'419
Dont en construction pour le portefeuille	7'222	6'696
Valeur d'acquisition au 31.12.	1'027'739	933'805

b) Participations

Les participations concernent l'engagement dans la Simpego Assurances SA et comprennent également le goodwill. Depuis l'acquisition, KCHF 4'505 du goodwill ont été amortis (fin de l'année précédente: KCHF 3'079). Le goodwill restant porte sur KCHF 2'729 (fin de l'année précédente: KCHF 4'019).

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020	
			Changement par rapport à l'année précédente
État au 1^{er} janvier	15'094	12'378	21.9%
Acquisitions	13'743	8'094	69.8%
Amortissement goodwill	-1'426	-1'324	7.7%
Participation au résultat	-9'305	-4'054	129.5%
État au 31 décembre	18'106	15'094	20.0%

c) Placements de capitaux mobiles

Les placements mobiles sont intégrés dans les comptes consolidés à des valeurs différentes. Pour les titres à revenu fixe, le bilan est établi selon la méthode AC, pour les prêts et les hypothèques, c'est la valeur

d'acquisition, déduction faite d'éventuelles corrections de valeur, qui est appliquée. Pour les autres catégories, c'est la valeur marchande qui est déterminante. Ces différences d'évaluation sont présentées ci-après:

En CHF 1'000	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur d'acquisition	Valeur marchande	Valeur dans les comptes du Konzern	Valeur d'acquisition	Valeur marchande	Valeur dans les comptes du Konzern
Titres à revenu fixe	4'651'609	4'748'377	4'554'762	4'639'729	4'846'557	4'514'492
Prêts	468'066	468'000	468'000	468'066	468'000	468'000
Hypothèques	208'736	208'736	208'736	139'845	139'845	139'845
Actions	346'817	469'636	469'636	317'060	380'540	380'540
Dérivés	10'383	8'845	8'845	12'307	9'343	9'343
Dépôts à termes	20'000	20'000	20'000	0	0	0
Autres placements	190'251	207'601	207'601	253'276	250'658	250'658
Les autres placements se composent comme suit:						
Placement Private Equity	8'812	4'418	4'418	8'841	4'061	4'061
Placements collectifs	134'852	156'775	156'775	113'247	121'338	121'338
Autres placements	38'888	40'694	40'694	58'133	59'252	59'252
Insurance Linked Securities	7'699	5'713	5'713	73'054	66'007	66'007
Total			207'601			250'658

Les échéances des titres à revenu fixe sont les suivantes (valeurs nominales):

ÉCHÉANCES en CHF 1'000	Au cours d'un an	1-6 ans	6-11 ans	Plus de 11 ans	Total
État au 31.12.2021	374'300	1'499'027	1'469'831	1'161'245	4'504'403
État au 31.12.2020	395'203	1'563'204	1'307'823	1'198'559	4'464'787

Les **dérivés** dans les autres placements de capitaux se composent comme suit:

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020	Changement par rapport à l'année précédente
Opérations à terme sur les devises			
– à des fins de couverture	8'845	9'343	–5.3%
Total	8'845	9'343	–5.3%
Dettes contractées au titre d'instruments financiers dérivés	6'669	8'653	–22.9%

4.2 Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020	Changement par rapport à l'année précédente
État au 1^{er} janvier	1'444'877	1'399'088	3.3%
Entrées	385'130	476'849	–19.2%
Sorties	–293'428	–243'147	20.7%
Flux de trésorerie net	91'702	233'702	–60.8%
Modifications des valeurs du marché non réalisées	97'696	–187'913	–152.0%
État au 31. décembre	1'634'275	1'444'877	13.1%

Ces placements de capitaux sont répartis sur les catégories de placement suivantes:

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020	Changement par rapport à l'année précédente
Fonds marché monétaire	3'656	4'456	–18.0%
Fonds obligations	5'093	130'515	–96.1%
Fonds actions	1'531'781	1'098'940	39.4%
Fonds immobiliers	462	3'031	–84.8%
Fonds commodities	0	23'423	100.0%
Fonds mixtes	72'986	164'695	–55.7%
Produits structurés	20'298	19'817	2.4%
Total	1'634'275	1'444'877	13.1%

D'autres placements issus de l'assurance-vie liée à des participations de KCHF 14'750 (année précédente: KCHF 14'823) se trouvent dans les liquidités.

4.3 Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur

Il existe un contrat d'adhésion à une fondation collective dans laquelle les collaboratrices et collaborateurs du groupe Pax sont assurés. Le groupe Pax ne prévoit pas de tirer profit des excédents de couverture à la date du bilan. C'est pourquoi seules les réserves de cotisations de l'employeur sont inscrites à l'actif.

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE) en CHF 1'000	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Bilan	Constitution	Bilan	Résultat provenant de la RCE dans les dépenses de personnel	
	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2021	2021	31.12.2020	2021	2020
Institutions de prévoyance	8'401	0	8'401	0	8'401	0	0
Total	8'401	0	8'401	0	8'401	0	0

Aucun intérêt n'a été versé sur la réserve de cotisations de l'employeur pour l'année en cours. Aucune contribution n'a été financée non plus à partir de celle-ci.

Avantage économique et dépenses de prévoyance en CHF 1'000	Excédent de couverture/découvert	Avantage économique du groupe Pax	Changement par rapport à l'année précédente pour l'exercice	Cotisations limitées à la période pour l'exercice	Dépenses de prévoyance dans les dépenses de personnel	
	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020		2021	2020
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	0	0	0	0	-4'385	-4'256
Total	0	0	0	0	-4'385	-4'256

La prise en compte des actifs provenant de la réserve de cotisations d'employeur ainsi que l'évaluation d'éventuels excédents de découverts et de couverture ont été effectuées sur la base du reporting de la fondation collective au 31 décembre 2021.

4.4 Tableau des immobilisations corporelles

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020
Valeur comptable nette au 01.01.2020/01.01.2021	121	223
VALEUR D'ACQUISITION		
État au 1 ^{er} janvier	391	491
Entrées	240	0
Sorties	0	-100
État au 31 décembre	631	391
RÉÉVALUATIONS CUMULÉES		
État au 1 ^{er} janvier	-270	-268
Entrées	0	85
Amortissements	-74	-86
État au 31 décembre	-344	-270
Valeur comptable nette au 31 décembre	287	121

4.5 Parts des réassureurs aux réserves actuarielles

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020	Changement par rapport à l'année précédente
Réserve mathématique	3'429	4'491	-23.6%
Reports de primes	487	465	4.8%
Provision pour sinistres à régler	423	1'420	-70.2%
Total	4'339	6'376	-32.0%

La présentation nette des provisions actuarielles, y compris les parts des réassureurs, figure au commentaire 4.8.

4.6 Créances

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020	
			Changement par rapport à l'année précédente
Avoirs provenant des prestations d'assurance	115	339	-66.1%
Primes arriérées	7'203	7'003	2.9%
Créances auprès de fondations collectives	624	1'831	-65.9%
Créances vis-à-vis réassurance	26	1'187	-97.8%
Autres créances	24'691	23'092	6.9%
Total	32'659	33'452	-2.4%

4.7 Actifs de régularisation

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020	
			Changement par rapport à l'année précédente
Intérêts courus	28'186	31'326	-10.0%
Autres actifs transitoires	14'258	14'597	-2.3%
Total	42'444	45'923	-7.6%

Des intérêts courus sont régularisés sur des placements rémunérés ainsi que sur des prêts sur polices.

4.8 Provisions actuarielles pour le compte propre

Les réserves actuarielles brutes comprennent:

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020	
			Changement par rapport à l'année précédente
Réserve mathématique	6'152'546	6'051'620	1.7%
Reports de primes	52'959	55'424	-4.4%
Provision pour prestation d'assurance	104'611	111'459	-6.1%
Provisions pour participations aux excédents créditées	23'034	24'534	-6.1%
Provisions pour la participation future aux excédents	75'777	73'595	3.0%
Excédents latents	215'733	170'751	26.3%
Total	6'624'660	6'487'382	2.1%

Par branches d'assurance, les provisions nettes peuvent être présentées comme suit:

a) Réserve mathématique

En CHF 1'000	31.12.2021			31.12.2020		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	2'531'652	-445	2'531'207	2'485'358	-694	2'484'664
Prévoyance professionnelle	3'614'252	-2'984	3'611'268	3'558'715	-3'798	3'554'917
Autres	6'642	0	6'642	7'547	0	7'547
Total	6'152'546	-3'429	6'149'117	6'051'620	-4'492	6'047'128

b) Reports de primes

En CHF 1'000	31.12.2021			31.12.2020		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	52'922	-486	52'436	55'386	-464	54'922
Autres	37	-1	36	38	-1	37
Total	52'959	-487	52'472	55'424	-465	54'959

c) Provisions pour prestations d'assurance

En CHF 1'000	31.12.2021			31.12.2020		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	56'796	-58	56'738	56'366	-57	56'309
Prévoyance professionnelle	47'815	-365	47'450	55'093	-1'363	53'730
Total	104'611	-423	104'188	111'459	-1'420	110'039

d) Provisions pour la participation future aux excédents

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020	
			Changement par rapport à l'année précédente
A) PROVISIONS POUR LA PARTICIPATION FUTURE DES PRENEUSES/PRENEURS D'ASSURANCE AUX EXCÉDENTS			
Solde des provisions en début d'année	67'928	64'707	5.0%
Prélèvement net pour la distribution aux preneuses/preneurs d'assurance	-15'083	-15'779	-4.4%
Attribution à la charge du bénéfice annuel	17'000	19'000	-10.5%
Total	69'845	67'928	2.8%
B) EXCÉDENTS À DISTRIBUER			
Excédents attribués aux fondations, mais que celles-ci n'ont pas encore distribués	5'932	5'667	4.7%
Total	75'777	73'595	3.0%

Les excédents à distribuer concernent la prévoyance professionnelle. Ils ont été crédités aux fondations collectives, mais celles-ci ne les ont pas encore distribués aux institutions de prévoyance affiliées.

e) Excédents latents

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020	
			Changement par rapport à l'année précédente
État au 1 ^{er} janvier	170'751	157'235	8.6%
Changement	44'982	13'516	232.8%
État au 31 décembre	215'733	170'751	26.3%

La régularisation des droits latents des preneurs d'assurance dans la prévoyance professionnelle se base sur les dispositions de la legal quote, 90 pour cent sont chaque fois éliminés. C'est pourquoi 90 pour cent des plus-values et des moins-values résultant de la différence entre établissement du compte de profits et pertes consolidé et compte commercial sont également attribués au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle. Ils proviennent essentiellement des immeubles de rapport, portefeuilles d'actions et autres placements.

Ces différences de valeur comptable ne se sont pas encore produites et ont de ce fait un caractère latent. Elles ne peuvent par conséquent pas davantage être distribuées.

4.9 Réserves non actuarielles (financières)

En CHF 1'000	Autres réserves	Impôts latents	Total
2021			
État au 1^{er} janvier	4'694	60'533	65'227
Utilisation	-170	0	-170
Changement avec effet sur le résultat	-94	1'891	1'797
Modification de la réserve de réévaluation	0	6'303	6'303
État au 31 décembre	4'430	68'727	73'157

2020

État au 1^{er} janvier	3'819	55'205	59'024
Utilisation	-160	0	-160
Changement avec effet sur le résultat	1'034	2'285	3'319
Modification de la réserve de réévaluation	0	3'043	3'043
État au 31 décembre	4'694	60'533	65'227

4.10 Autres engagements

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020	Changement par rapport à l'année précédente
Dépôts en espèces des réassureurs	3'350	5'160	-35.1%
Réassurance	1'460	0	100.0%
Primes payées d'avance	19'734	18'110	9.0%
Engagements envers des fondations collectives	22'138	20'476	8.1%
Prestations d'assurance non encore versées	2'598	4'883	-46.8%
Dépôts de primes	42'828	45'487	-5.8%
Agents et intermédiaires	7'713	6'660	15.8%
Autres engagements	25'699	23'186	10.8%
Total	125'520	123'962	1.3%

5 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

5.1 Restrictions de la propriété sur actifs

Dans le domaine assurance sur la vie, il existe les réserves de propriété suivantes:

a) Liquidités

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020
Moyens mis à disposition pour opérations de change à terme	8'845	9'343
Engagement découlant de futures	6'669	8'653

Les liquidités qui précèdent sont mises à disposition pour garantir des passifs découlant d'opérations à terme sur devises liés à la date de clôture.

b) Placements de capitaux

Outre celle mentionnée ci-dessus, il n'existe aucune restriction de disposition pour les placements de capitaux en plus des contraintes relevant du droit de surveillance.

Il existe également la restriction suivante de propriété des placements en dehors du secteur de l'assurance-vie:

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020
Titres grevés	550	550
Garantie accordée jusqu'au 10.10.2025	500	500

5.2 Engagements conditionnels

Dans le cadre de la création de la Pax, Fondation collective Balance, le Pax Holding s'est engagé à financer des cotisations qui pourraient être mises à contribution en cas de découvert dans la partie semi-autonome. Cet engagement est valable jusqu'à fin 2024 et est limité d'un point de vue financier.

5.3 Actifs dans le prêt de titres (Securities lending)

Dans le cadre d'un contrat de prêt de valeurs mobilières, certains compartiments en titres à revenu fixe ont été prêtés contre commission.

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020
Le volume au jour déterminant du bilan porte sur:	240'005	253'765

5.4 Investment Commitments in Private Equity

Dans le cadre de l'activité de placement en cours dans les opérations d'assurance, le groupe Pax s'engage à acquérir à l'avenir des titres à un prix défini par avance. Si une partie adverse ne satisfait pas à ses obligations, les coûts de remplacement sont alors supérieurs ou inférieurs, et des charges d'intérêt supplémentaires peuvent apparaître. Qui plus est, les titres faisant l'objet des conventions peuvent être soumis à des fluctuations. Au total, les engagements pris découlant d'investment commitments portent sur:

	31.12.2021	31.12.2020
en CHF 1'000		
Engagements découlant d'investment commitments	18'615	13'013
en EUR 1'000		
Engagements découlant d'investment commitments	1'705	1'705
en USD 1'000		
Engagements découlant d'investment commitments	5'232	10'175

5.5 Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de révision KMPG SA pour l'activité de révision se montent à CHF 504'704 TVA comprise, pour la période de référence (année précédente: CHF 520'191, TVA comprise). Il n'y a pas eu de prestations proches de la révision (année précédente: CHF 51'696), aucune prestation supplémentaire n'a été fournie.

5.6 Évènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement déterminant pour les comptes annuels présents, qui devrait donc être divulgué, n'a été connu entre la date de clôture du bilan et le moment de l'approbation des présents comptes consolidés par le conseil d'administration le 15 mars 2022.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2021 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



KPMG AG
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des actionnaires de Pax Holding (société coopérative), Bâle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Pax Holding (société coopérative), comprenant, le compte de profits et pertes consolidé, le bilan consolidé, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital propre et l'annexe aux comptes consolidés (aux pages 55-82), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.



**Pax Holding (société
coopérative), Bâle**

Rapport de l'organe de
révision sur les comptes
consolidés à l'Assemblée
générale des délégués

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG AG

Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Patrick Scholz
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 15 mars 2022

Annexe:

- Comptes consolidés constitués du compte de profits et pertes consolidé, du bilan consolidé, du tableau de flux de trésorerie, du tableau de variation du capital propre et de l'annexe aux comptes consolidés

PAX HOLDING

COMPTES ANNUELS 2021

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En 1'000 CHF	2021	2020
Produit de participation	6'000	4'000
Revenu des intérêts des prêts	124	315
Produit des titres	891	932
Revenu des intérêts	-13	-4
Bénéfices de change sur les placements de capitaux	4	30
Bénéfices provenant de la vente de placements de capitaux	4'369	206
Produits des placements de capitaux	11'375	5'479
Amortissements des placements de capitaux	-4'913	-1'796
Amortissement net des placements de capitaux	-4'913	-1'796
Frais externes de gestion	-16	-24
Pertes de changes sur les placements de capitaux	-47	-75
Pertes provenant de la vente de placements de capitaux	-	-907
Dépenses pour les placements de capitaux	-63	-1'006
Autres produits financiers	-14	8
Produit financier	6'385	2'685
Frais d'organes et de gestion	-4'575	-4'011
Autres dépenses financières	-	-165
Bénéfice annuel/perte annuelle avant impôts	1'810	-1'491
Impôts	-95	-94
Bénéfice annuel/perte annuelle	1'715	-1'585

BILAN DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En 1'000 CHF	31.12.2021	31.12.2020
ACTIFS		
Liquidités	6'917	2'015
Créances vis-à-vis de sociétés associées	1	–
Autres créances à court terme	265	302
Actifs de régularisation	22	9
Actifs circulants	7'205	2'326
Titres	27'128	26'784
Prêts vis-à-vis de la Pax Assurance	–	9'000
Prêts de rang postérieur vis-à-vis de la Pax Assurance	40'000	40'000
Placements financiers	67'128	75'784
Participations	115'900	105'491
Actifs immobilisés	183'028	181'275
Total actifs	190'233	183'601
PASSIFS		
Engagements envers participations	10'135	4'662
Autres engagements à court terme	57	1'067
Passifs de régularisation	913	459
Capital étranger à court terme	11'105	6'188
Provisions	500	500
Capital étranger à long terme	500	500
Capital d'emprunt	11'605	6'688
Réserve légale	150'000	150'000
Bénéfice inscrit au bilan		
Report de l'année précédente	26'913	28'498
Bénéfice annuel/perte annuelle	1'715	–1'585
Bénéfice inscrit au bilan	28'628	26'913
Capital propre	178'628	176'913
Total passifs	190'233	183'601

ANNEXE

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code des obligations suisse (articles 957–963b CO). Les participations sont soumises à un test annuel de dépréciation «impairment».

Tableau de financement

Le Pax Holding établit des comptes consolidés selon le standard reconnu (Swiss GAAP RPC). C'est pourquoi il peut être renoncé dans les présents comptes annuels à l'établissement d'un tableau de financement.

Participations

LES PARTICIPATIONS DIRECTES DU HOLDING SE COMPOSENT COMME SUIVANT:	Quote-part de participation 31.12.2021	Capital-actions 31.12.2021 En 1'000 CHF	Quote-part de participation 31.12.2020	Libéré à
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	100.00%	120'000	100.00%	100.0%
Creadi SA, Bâle	100.00%	4'000	100.00%	100.0%
Pax Asset Management SA, Bâle	100.00%	1'500	100.00%	100.0%
Simpego Assurances SA, Zurich	49.15%	34'710	48.81%	100.0%

Le capital-actions de la Simpego Assurances SA, Zurich, a été augmenté pour atteindre 34.7 millions de CHF, le Pax Holding (société coopérative) y ayant participé a ainsi augmenté sa part à 49.15 pour cent.

Prêts de rang postérieur

Les prêts de rang postérieur suivants ont été accordés à des sociétés ayant un rapport de participation:

En 1'000 CHF	31.12.2021	31.12.2020
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	40'000	40'000
	40'000	40'000

Le prêt de rang postérieur à la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle, a été accordé pour une durée indéterminée.

Engagements envers des participations

En 1'000 CHF	31.12.2021	31.12.2020
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	8'714	3'401
Creadi SA, Bâle	1'403	1'245
Pax Asset Management SA, Bâle	19	16
	10'135	4'662

Il s'agit d'engagements à court terme y compris la prise en charge du déficit de la Creadi AG d'un montant de KCHF 1'403 (année précédente: KCHF 1'245).

Libération nette de réserves latentes relevant du droit des sociétés anonymes

En 1'000 CHF	2021	2020
Total	–	612

Actifs soumis à une réserve de propriété

Titres gagés pour garantir les propres engagements

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020
Titres grevés	550	550
Garantie accordée jusqu'au 10.10.2025	500	500

Engagements conditionnels

Dans le cadre de la création de la Pax, Fondation collective Balance, le Pax Holding s'est engagé à financer des cotisations qui pourraient être mises à contribution en cas de découvert dans la partie semi-autonome. Cet engagement est valable jusqu'à fin 2024 et est limité d'un point de vue financier.

Dans le cadre de l'imposition TVA du groupe d'imposition TVA Pax, le Pax Holding est solidairement responsable.

Nombre de postes à temps plein

Le Pax Holding n'a aucun salarié.

Évènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement déterminant pour les présents comptes annuels, et qui devrait donc être divulgué, n'a été connu entre la date de clôture du bilan et le moment de l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 15 mars 2022.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUANT À L'UTILISATION DU BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN

En 1'000 CHF	31.12.2021	31.12.2020
Report de l'année précédente	26'913	28'498
Bénéfice annuel/perte annuelle	1'715	-1'585
Bénéfice inscrit au bilan à la disposition de l'assemblée des délégués	28'628	26'913
Le conseil d'administration propose l'utilisation suivante:		
Report sur le nouvel exercice	28'628	26'913

Le conseil d'administration demande le report du bénéfice inscrit au bilan sur le nouvel exercice.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2021 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



KPMG AG
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des délégués de Pax Holding (société coopérative), Bâle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Pax Holding (société coopérative) comprenant le compte de profits et pertes, le bilan et l'annexe (aux pages 86-90) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil l'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à Conseil l'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, Conseil l'administration est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Pax Holding (société coopérative), Bâle
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
à l'Assemblée générale des délégués

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil l'administration.

En outre, nous attestons que la proposition du conseil d'administration quant à l'utilisation du bénéfice inscrit au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Patrick Scholz
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 15 mars 2022

Annexes:

- Comptes annuels constitués du compte de profits et pertes, du bilan et de l'annexe
- Proposition du conseil d'administration quant à l'utilisation du bénéfice inscrit au bilan

OURS

Éditeur

Pax Holding (société coopérative), Bâle

Texte

Pax

Concept et design

Multiplikator AG

Photos

iStock, motimeiri

GettyImages, Luis Mario Hernandez Aldana;

petesphotography; Geber86

Tim MacPherson

Julian Salinas

© Copyright 2022 by Pax Holding

(société coopérative)

Reproduction intégrale ou partielle
uniquement avec l'autorisation écrite
du Pax Holding (société coopérative)

En ligne:
pax.ch/rapport-de-gestion

Pax
Aeschenplatz 13
CH-4002 Bâle

Tél. +41 61 277 66 66
Fax +41 61 277 64 56
info@pax.ch
www.pax.ch